

2019
MARS

LES CAHIERS DU CENTRE

Numéro 39

- Actualités -

CAHIERS DU CENTRE

Revue publiée par le Centre des Professions Financières

Centre des Professions Financières

6 avenue Mac Mahon - 75017 Paris

Tél : 01 44 94 02 55

www.professionsfinancieres.com

contact@professionsfinancieres.com

Présidents du comité de rédaction

Jean-Jacques PERQUEL

Jean-Pierre MAUREAU

Responsable de la publication

Emma LE GROS

e.legros@professionsfinancieres.com

* *

*

Sommaire

Editorial par Jean-Pierre MAUREAU, <i>Président du CILT</i>	4
La question des retraites en Europe : les données structurelles, par le recteur Gérard-François DUMONT	6
Le Choix d'un Système – Réformes Récentes par Monika QUEISSER, <i>chef de la division des politiques sociales, OCDE</i>	20
La Réforme des retraites en Belgique par Dr. Koen VLEMINCKX	23
La Réforme des Retraites en Europe, Impacts Economiques et Sociaux par le Professeur Elsa FORNERO, <i>Ancienne Ministre italienne</i>	38
Vers un système universel de retraite par Jean-Paul DELEVOYE, <i>Haut-Commissaire à la réforme des retraites</i>	49
Repenser la gestion des actifs, par Théodore ECONOMOU, <i>Président du comité de placements et Fondations de Prévoyance Lombard Odier</i>	63
Le futur existe-t-il déjà dans l'avenir ? par Etienne KLEIN	72

Editorial

Les Cahiers du Centre n° 39 restituent les travaux du colloque « La réforme des retraites en Europe » impacts économiques et sociaux, organisé par le Club des Investisseurs de Long Terme (CILT). En amont des élections européennes, il nous avait semblé important de mesurer, sur cette question qui concerne également nos voisins, les écarts de force et les dynamiques d'évolution. L'importance du sujet, la très grande qualité des intervenants et des participants réunis ainsi que la forte demande de restitution des travaux nous ont conduits, non pas reprendre tous les débats, ce qui aurait été passionnant mais trop lourd, mais à publier les supports dont nous disposions ainsi que les textes qui nous avaient été donnés.

Ces documents laissent imaginer la richesse des débats que nous travaillons à mettre en forme grâce à un support vidéo qui vous permettrait d'en suivre une partie.

L'appui amical renouvelé de BNP Paribas AM qui nous recevait dans son grand amphithéâtre de la rue Bergère et l'accueil de Monsieur Pascal Biville, Directeur Général Délégué de BNP Paribas AM, membre du Comité Exécutif (bio) ont contribué fortement au succès de cette longue et riche après midi, ouverte par le Recteur Gérard-François Dumont (bio) (support) (texte) (page...à page...).

La première table animée par Jean-Pierre Maureau, président du CILT (bio) était intitulée « Le choix d'un système », elle avait pour objectif de mesurer les différentes organisations des systèmes de retraite en Europe et de faire comprendre le sens et la forme des évolutions en cours. Y ont participé :

- *Madame Elsa Fornero, ancienne Ministre du travail et des politiques sociales italienne (bio) (support) (texte) (page...à page...).*
- *Monsieur Koen Vleminck, Directeur au Ministère des affaires sociales et de la santé de Belgique (bio) (support) (page...à page...).*
- *Madame Monika Queisser, Cheffe de la division des politiques sociales à l'OCDE (bio) (support) (page...à page...).*

Le débat entre les intervenants de cette première table ronde puis avec le public a souligné les disparités mais aussi les convergences entre les systèmes, la nécessité de repousser l'âge du départ à la retraite et d'assurer une meilleure employabilité des travailleurs notamment par la formation et l'accompagnement tout au long de leur vie de travail.

Monsieur Jean-Paul Delevoye, Haut Commissaire à la réforme des retraites nous a fait l'honneur, au cœur de l'actualité, de nous faire part des premières avancées de son Rapport sur la France et de dessiner les directions retenues. Un débat particulièrement riche et ouvert avec la salle s'en est suivi (bio) (supports).

La seconde table ronde animée par Monsieur Sébastien Raspiller, Chef du Service du Financement de l'Économie à la Direction Générale du Trésor (Bio) (page...à page...), était intitulée « Comment gérer les réserves nécessaires ». Par capitalisation et par répartition

des provisions doivent être constitués pour assurer le paiement des retraites. Dans un système par répartition, elles permettent de lisser les à coup que la démographie, le chômage, la baisse de productivité peuvent apporter au système. Ces provisions ont, pour l'essentiel, un horizon de long terme et permettent, de ce fait, par leur placement, d'investir utilement à long terme dans les entreprises et l'économie. La France se distingue par un taux très faible de réserves qui la place loin derrière la majorité des pays : 5,7% du PIB alors que les Pays Bas sont à plus de 180% au grand profit de leur système financier et de leur économie. Les illustrations données par les différents intervenants ont démontré que des réserves importantes et stables permettent par ailleurs plus facilement de financer des classes d'actifs importantes pour le développement économique comme les infrastructures et le non coté.

- Monsieur Théodore Économou, Président du Comité de Placement des Fondations de Prévoyance des Employés de Lombard Odier à Genève (bio) (support).
- Monsieur Jean-François Gavanou, Responsable de la gestion des régimes de retraites, Vice Président du groupe ATOS (bio), (page...à page...).
- Monsieur Olivier Rousseau, membre du Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites, Français (bio), (page...à page...).
- Monsieur Nicolas Firzli, Directeur Général de World Pension Council (bio) (support).

Pour la clôture, Monsieur Étienne Klein, Physicien au CEA, Professeur à l'École Centrale de Paris (bio) (support) (texte) (page...à page...), a, par une intervention particulièrement appréciée, lancé une réflexion philosophique sur le temps. L'idée ancienne de progrès est tombée en désuétude comme son corolaire l'acceptation du sacrifice du temps personnel au nom d'une certaine idée d'un futur collectif. L'innovation, elle, est non sans angoisse fortement sollicitée. On lui a fixé des échéances pour éviter les catastrophes attendues sur le changement climatique, la pénurie d'énergie, la raréfaction des ressources, la santé ou le vieillissement des populations. L'idée d'un temps devenu corrupteur est de retour dans les discours, mais vivre implique d'accorder un statut à l'avenir, avec des idées, des projets, des désirs. Cette intervention a apporté une bouffée d'air vivifiante et nous a permis de poursuivre d'une manière ouverte et sympathique sur de nombreuses questions lors d'un cocktail offert par nos hôtes, je profite de cette occasion pour les en remercier à nouveau.

Bonne lecture.

Jean-Pierre Maureau
Co-Président des Cahiers du Centre
Président du CILT

La question des retraites en Europe : les données structurelles, par le recteur Gérard-François DUMONT*

Sommaire

Le contexte démographique.....	7
Des paramètres incontournables	10
Les solutions envisageables	14
Des réalités à considérer	16
Quelques idées de base	17

La question des retraites en Europe prend une importance majeure dans les années 1880 avec la décision de l'Allemagne, dirigée par le chancelier Bismarck d'instaurer des assurances sociales obligatoires pour les ouvriers allemands. En particulier, ces derniers doivent obligatoirement cotiser pour leur retraite, même si les cotisations sont distinguées selon qu'elles apparaissent sur les feuilles de salaire des ouvriers ou sur la comptabilité des entreprises (charges dites patronales). Bismarck¹ installe un système d'assurance pension couvrant l'invalidité et la retraite, financé en capitalisation par les employeurs, les ouvriers et l'Etat à parts égales. Les cotisations sont proportionnelles au revenu, tout comme le montant de leur future retraite². Le régime est géré par les partenaires sociaux, via un réseau de caisses de retraite. Le financement, prévu en capitalisation à l'origine, sera en répartition en raison des deux guerres mondiales et la capitalisation sera officiellement abandonnée dans les années cinquante.

L'on raconte que pour décider de l'âge de la retraite, Bismarck recueillit l'avis de démographes. Ces derniers n'eurent pas de difficulté à lui faire comprendre que s'il fixait cet âge à 70 ans, les besoins de financement des retraites seraient limités compte tenu de la faible espérance de vie dont la population disposait alors dans ces dernières décennies du XIXe siècle. Il est vrai qu'en 1889, l'espérance de vie à la naissance en Europe était du même ordre de grandeur qu'en France, soit 44 ans pour les hommes et moins de 47 ans pour les femmes. Et la très grande majorité des retraités ne sont tout simplement plus en état physique de travailler. Cet âge fut ramené à 65 ans en 1916. Mais, jusque dans les années 1960, la majorité des salariés allemands partaient en invalidité³ avant cet âge.

*Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne
Président de la revue *Population & Avenir*
<https://www.populationetavenir.org>
Courriel - e-mail : gerard-francois.dumont@wanadoo.fr

¹ D'Yvoire, Arnaud, « Le développement des retraites et l'émergence de modèles », *La lettre de l'Observatoire des retraites*, n° 19, mai 2013.

² Rappelons que ce modèle bismarckien diffère de ce qu'on appellera le modèle beveridgien, selon lequel les retraites assurent aux retraités un revenu minimum, ce qui signifie que les pensions versées ne dépendent donc pas de l'activité professionnelle antérieure.

³ Comme le régime des marins créé par Colbert en 1673 et qui ne distingua la pension pour âge de la pension pour invalidité qu'à partir de 1768, l'assurance pension allemande réunit l'invalidité et la retraite.

Avec les considérables progrès économiques, médicaux, pharmaceutiques et sanitaires survenus depuis⁴, la situation a structurellement changé. Dans les pays européens, la très grande majorité des retraités ne sont pas des personnes invalides ou souffrant de lourdes incapacités limitant considérablement leurs possibilités d'activité ; elles disposent d'une espérance de vie significative et peuvent donc considérer leur retraite comme une sorte de vie nouvelle.

Le contexte démographique de la question des retraites a donc profondément changé depuis Bismarck : il importe d'abord d'en prendre la mesure actuelle et future, puis de préciser quelques paramètres incontournables. Face aux solutions techniques envisageables pour surmonter la question du financement des retraites, il importe de considérer des réalités essentielles et quelques idées de base.

Le contexte démographique

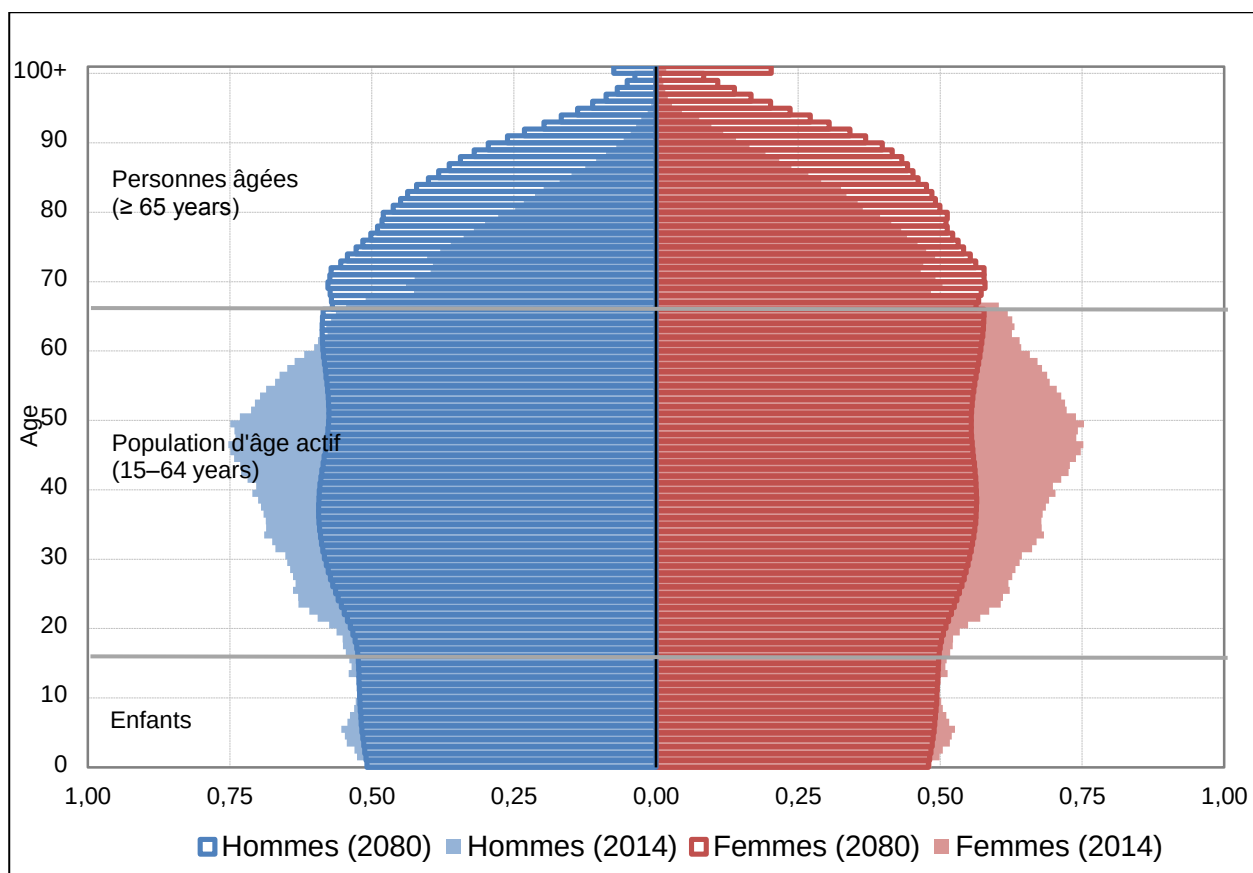
Examinons la question à l'échelle de l'Union européenne à 28 (donc avec le Royaume-Uni, que nous désignerons UE28). Considérons la composition par âge en retenant les bornes – certes discutables – généralement utilisées dans les bases de données statistiques, soit 0-14 ans pour les enfants, 15-64 ans pour la population d'âge actif et 65 ans ou plus pour les retraités. La pyramide des âges de l'UE28 au milieu des années 2010 présente une forme de toupie.

Comme le montre clairement cette pyramide des âges de 2014, la population d'âge actif susceptible de travailler pour créer des richesses servant à honorer les retraités est nettement plus nombreuse que celle des retraités si l'on fixe l'âge de la retraite à 65 ans. Cette population doit également financer l'investissement en capital humain, donc les enfants, mais les effectifs des générations de ces derniers sont moindres que ceux des générations d'âge actif en raison de cette faiblesse de la fécondité en Europe depuis le milieu des années 1970 que j'ai dénommée « l'hiver démographique »⁵.

⁴ Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

⁵ Cf. par exemple : Dumont, Gérard-François, « L'Union européenne entre « hiver démographique » et crise des migrants », *Diplomatie, Les grands dossiers*, n° 36, décembre 2016 – janvier 2017.

Figure 1. Pyramide des âges de l'UE28 en 2014 et projetée à l'horizon 2080



Examinons désormais la pyramide des âges à l'horizon 2080 selon la projection moyenne réalisée par Eurostat qui annonce, pour l'UE28, 520 millions d'habitants en 2080 contre 508 millions fin 2014⁶, essentiellement grâce à un solde migratoire positif. Cet horizon peut paraître fort lointain. Pourtant, en démographie, compte tenu de la longue unité d'œuvre et des logiques de longue durée de cette discipline, cet horizon, sur la question des retraites, est presque du court terme. En effet, tous les enfants nés avant 2015 auront plus de 65 ans en 2080.

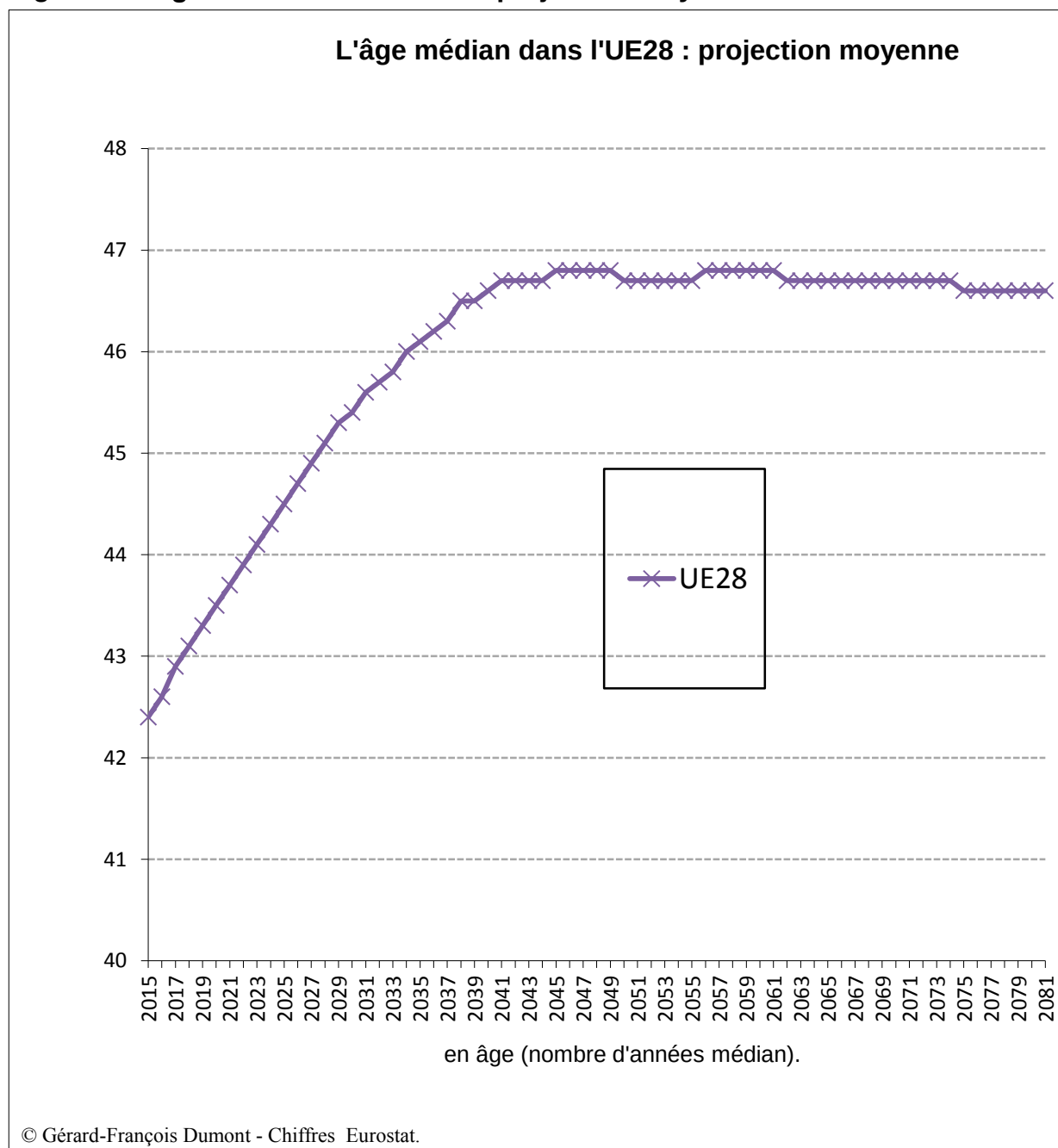
Selon la projection moyenne, la pyramide des âges en 2080 ressemble à un cylindre en position debout qui s'élargit légèrement et progressivement vers le haut, puis est surmonté d'un cône qui prend forme après l'âge de 72 ans.

Les effectifs des seniors seraient nettement plus nombreux en 2080 (149 millions) qu'en 2014 (94 millions). En revanche, les 15-64 ans diminueraient de 334 millions en 2014 à 292 millions en 2080, tandis que le nombre des 0-14 ans serait presque sans changement. La population de l'Europe connaîtrait donc un vieillissement « par le

⁶ People in the EU - population projections in : People in the EU: who are we and how do we live?, Eurostat https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=People_in_the_EU_-_who_are_we_and_how_do_we_live%3F, consulté le 27 octobre 2018.

haut »⁷, lié à l'augmentation de l'espérance de vie des seniors, et un vieillissement « par le bas », dû à une faible fécondité.

Figure 2. L'âge médian dans l'UE28 : projection moyenne



Une autre façon de mesurer ce vieillissement consiste à considérer l'âge médian, c'est-à-dire l'âge qui sépare en deux la série des âges, donc selon lequel la moitié de la

⁷ Sur les concepts du vieillissement, cf. Dumont, Gérard-François (direction), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

population a un âge inférieur et l'autre moitié un âge supérieur. En 2015, cet âge médian est de 42,4 ans. Il pourrait s'élever jusqu'à 46,7 ans en 2040, soit une hausse de 4,3 ans en un quart de siècle. Il devrait ensuite demeurer relativement stable jusqu'en 2080.

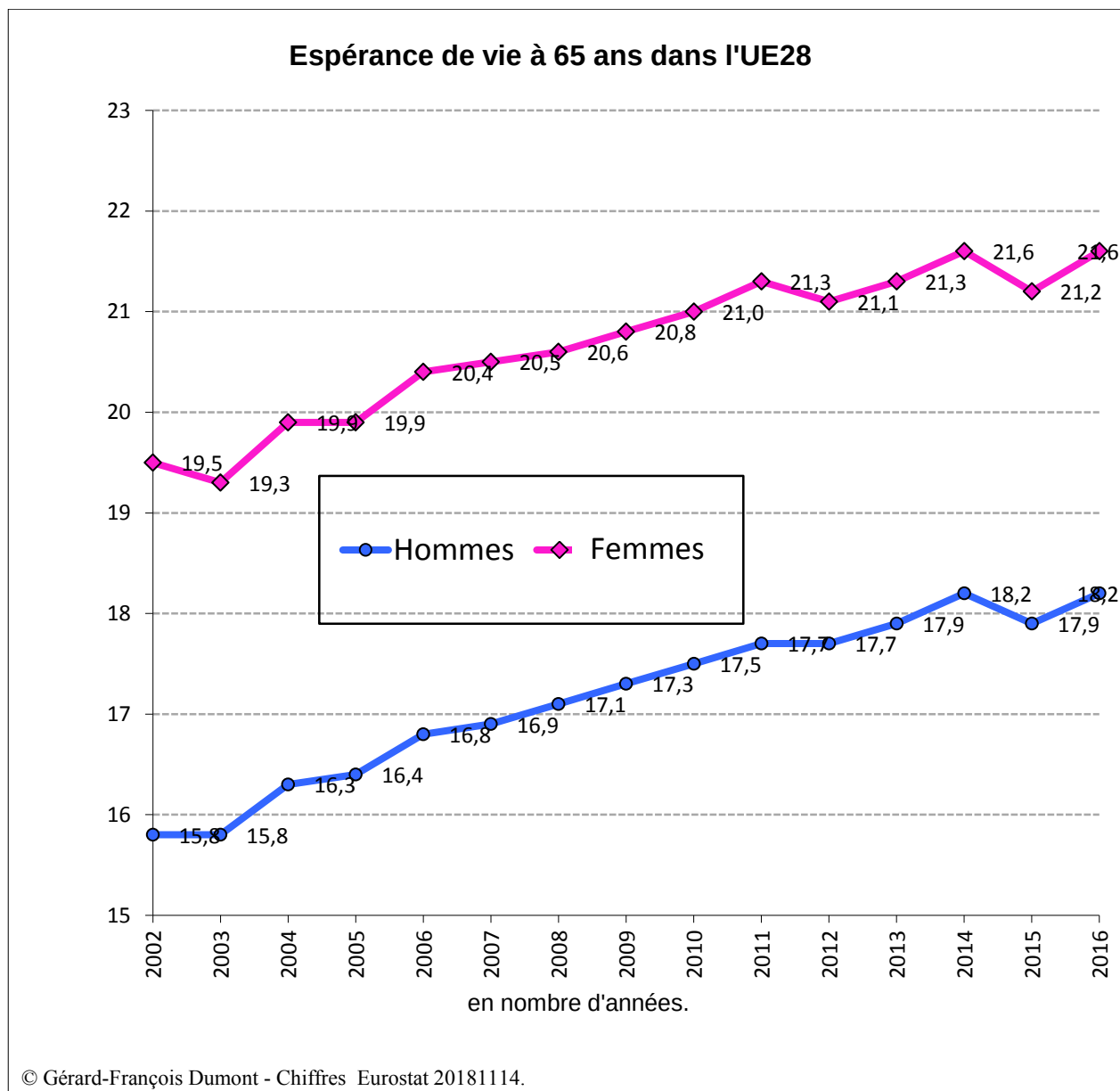
Des paramètres incontournables

Ces projections moyennes de la pyramide des âges et de l'âge médian posent la question de l'équilibre des retraites qui repose sur des paramètres incontournables dont est nécessaire de rappeler les principaux éléments.

Le premier tient aux effectifs des générations arrivant à l'âge de la retraite. Comme précisés ci-dessus, ces derniers peuvent être aisément projetés puisque toutes les personnes qui auront 65 ans ou plus en 2080 sont toutes déjà nées. Seuls peuvent changer les taux de survie d'ici cette date. Mais, si l'on considère des dates plus proches, 2025, 2030 ou 2035, sauf catastrophes majeures, les projections de retraités paraissent assez fiables puisqu'elles portent sur des générations ayant déjà vécu 55, 50 ou 45 ans, donc dont on connaît les comportements de vie en termes de prévention sanitaire et d'hygiène et donc les effets de ces comportements sur leurs taux de survie.

Le deuxième paramètre concerne le nombre d'années de retraite. Là aussi, l'histoire démographique passée des pays européens éclaire cette question. Dans les années 1950 et 1960, l'espérance de vie des retraités stagnait car la médecine et la pharmacie se concentraient sur l'objectif consistant à abaisser davantage les mortalités infantile, adolescente et maternelle. À compter des années 1970, après les formidables résultats atteints contre ces trois mortalités, la gériatrie se déploie et les taux de survie des personnes âgées s'améliorent. En dépit de certaines années où l'espérance de vie à 65 ans stagne ou diminue sous l'effet d'une canicule touchant certains pays européens (2003) ou d'une grippe hivernale particulièrement sévère (2015), cette espérance continue à croître dans l'UE28. Il demeure toutefois une nette inégalité entre les femmes et les hommes, ce qui signifie la totale absence de parité entre les deux sexes dans ce domaine ; mais le gain est de 2,1 ans pour les femmes entre 2002 et 2016 et de 2,4 ans pour les hommes pendant cette même période. Le moindre progrès concernant le sexe féminin s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de cancers de poumons chez les femmes, conséquence de la hausse du tabagisme féminin des décennies précédentes.

Figure 3. Espérance de vie à 65 ans dans l'UE28



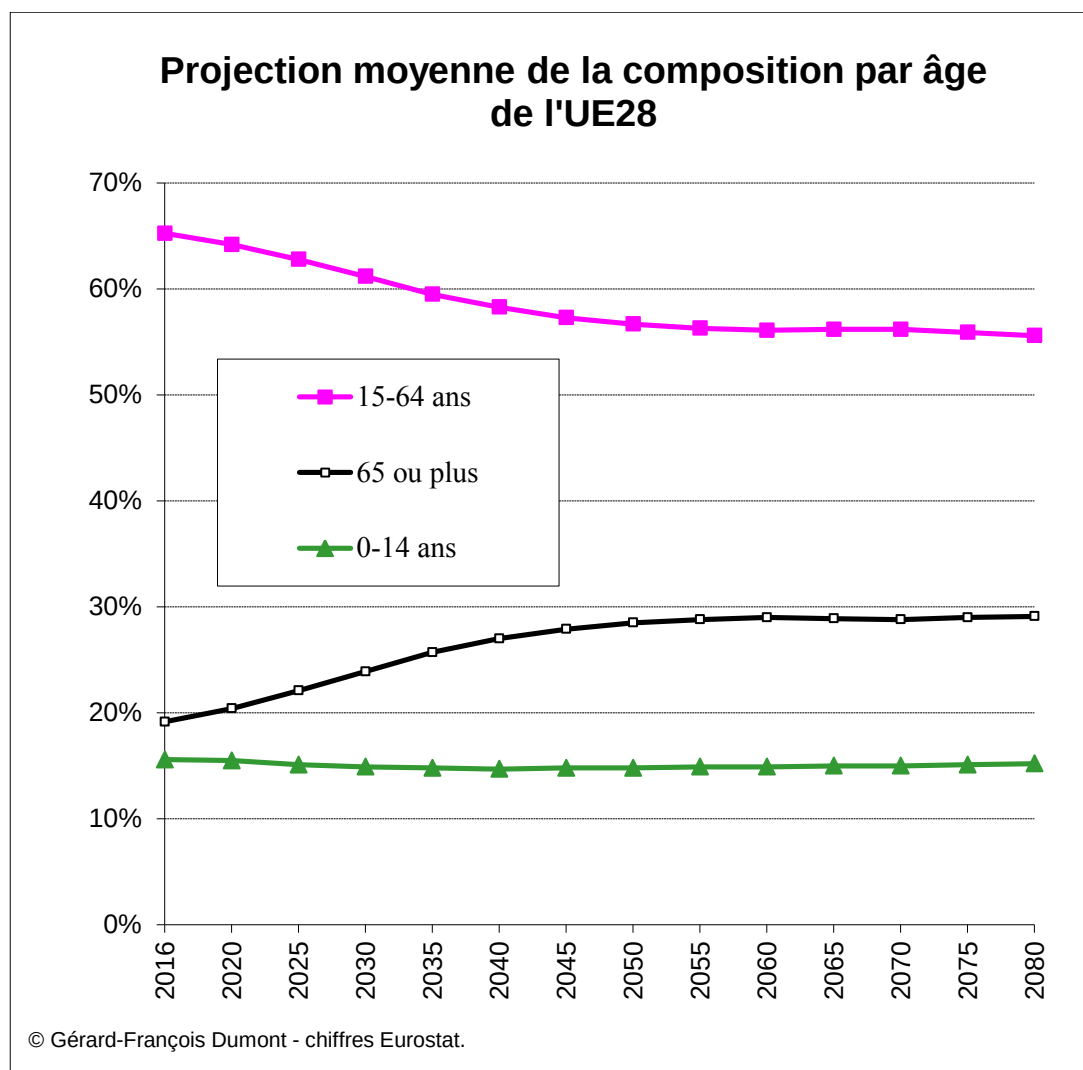
Le troisième paramètre tient au nombre de personnes susceptibles de créer des richesses. Si l'on en reste aux bornes de 15 et 64 ans, leur nombre diminuerait, dans l'UE28, de 335 millions en 2014 à 292 millions en 2080, soit de 12 %. Mais, avec le Brexit⁸, cette baisse pourrait être plus élevée car le Royaume-Uni est projeté avec une évolution démographique moins défavorable que la moyenne de l'UE28.

Ces évolutions peuvent être résumées par celle des pourcentages de ces trois classes d'âge. En 2014, les enfants de 0-14 ans composaient 15,6 % de la population. Leur part diminuerait à 14,6 % en 2040, puis remonterait légèrement à 15,1 % à l'horizon 2080

⁸ Dumont, Gérard-François, « Brexit : quelles conséquences démographiques ? », *Population & Avenir*, n° 729, septembre-octobre 2016.

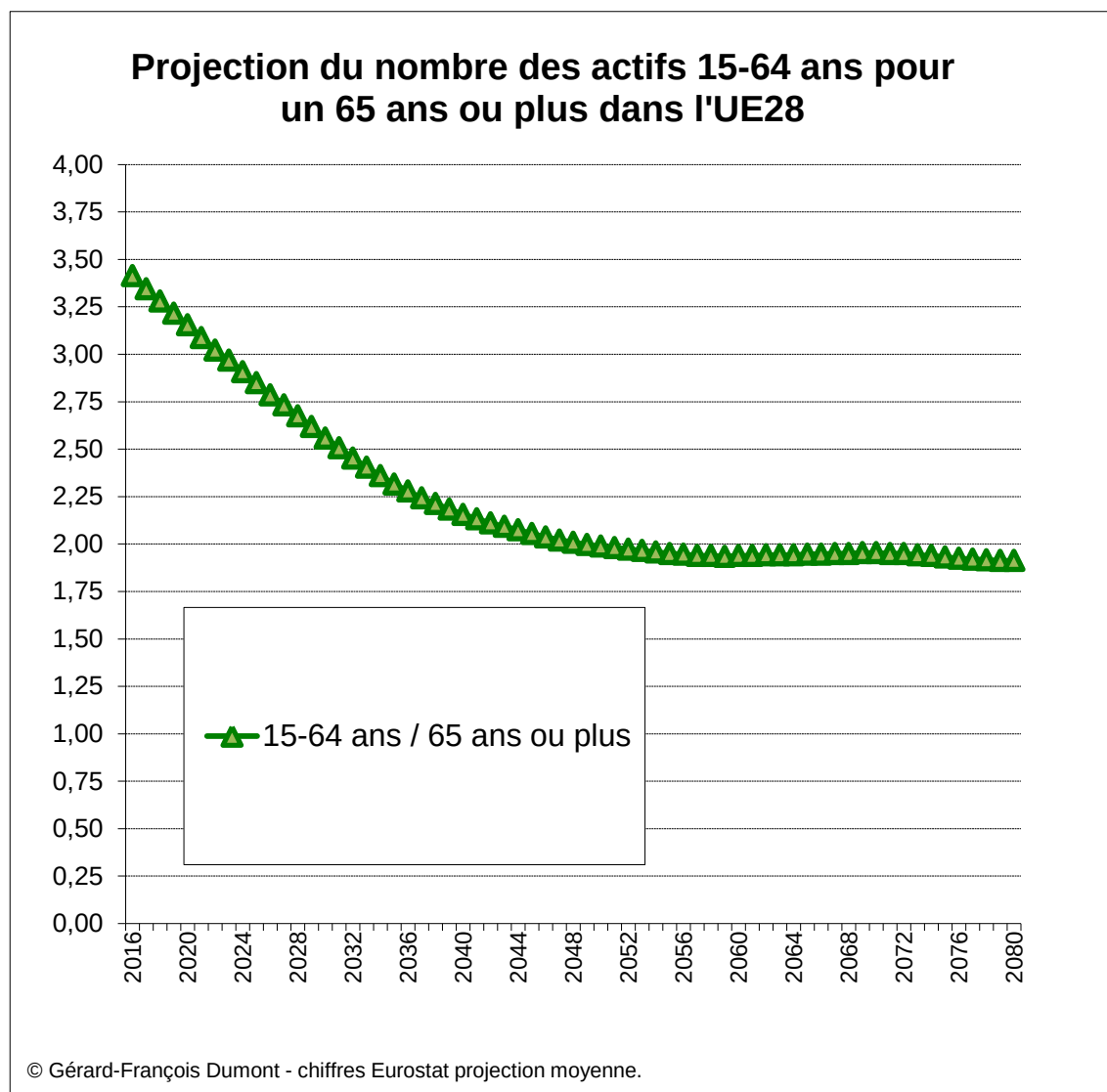
dans la mesure où la projection moyenne fait l'hypothèse d'un léger redressement de la fécondité et du nombre de femmes en âge de procréer, porté par des arrivées migratoires. La proportion des personnes arrivant à l'âge de 65 ans gagnerait près de 10 points, en passant de 18,5 % en 2014 à 28 % en 2050, puis demeurerait au-dessus de ce pourcentage. À l'inverse, le pourcentage des 15-64 ans baisserait de 65,9 % en 2014 à 56,9 % en 2050 pour demeurer constamment en dessous de 57 % par la suite.

Figure 4. Projection moyenne de la composition par âge de l'UE28



Il est possible d'éclairer ces trois paramètres, soit les effectifs des générations arrivant à l'âge de 65 ans, retenu conventionnellement ici comme l'âge de la retraite, le nombre d'années de retraite et les effectifs de la population en âge de créer des richesses, par la projection du nombre des actifs 15-64 ans pour un 65 ans ou plus dans l'UE28 et des rapports de dépendance.

Figure 5. Projection du nombre des actifs 15-64 ans pour un 65 ans ou plus dans l'UE28

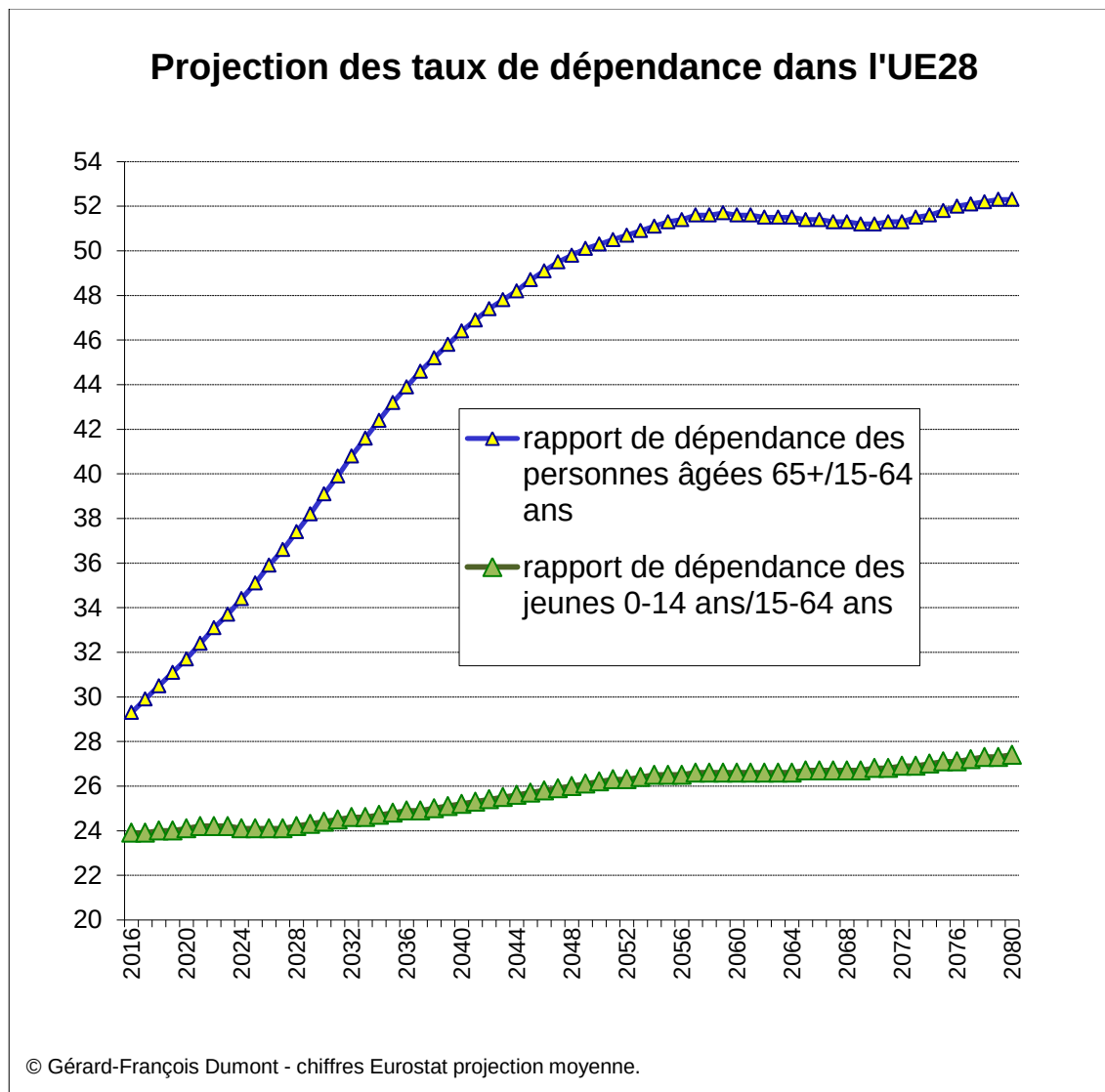


En 2016, l'UE28 comptait 3,4 personnes de la tranche d'âge des 15-64 ans pour une personne de 65 ans ou plus. Ce chiffre pourrait s'abaisser au-dessous de 3 en 2024, au-dessous de 2,5 en 2033, puis au-dessous de 2 en 2055, pour ensuite demeurer pratiquement à 1,9.

Concernant les rapports de dépendance, il faut distinguer celui des personnes âgées, ou rapport des seniors, et celui des jeunes, ou rapport juvénile. Les deux devraient augmenter, mais dans des proportions différentes. Le nombre de jeunes de 0-14 ans pour cent personnes de 15-64 ans progresserait presque de façon linéaire de 23,9 en 2016 à 27,4 en 2080. Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour cent

personnes de 15-64 ans s'accroîtrait considérablement, de 28,1 en 2016 à 51,0 en 2054, pour ensuite stagner à ce haut niveau.

Figure 6. Projection des taux de dépendance dans l'UE28



Les enseignements des données et des projections sont clairs : un nombre très accru de personnes en retraite si cette dernière est effective à 65 ans, un nombre abaissé de personnes en âge d'activité. Comment financer les retraites face à cette forte divergence ? Quatre solutions possibles se présentent.

Les solutions envisageables

La première solution consiste à comprimer ou à diminuer la masse financière des pensions versées aux retraités. Cela revient à baisser le montant individuel des retraites sans modifier le montant global que l'économie leur consacre. Une telle solution peut être considérée comme injuste, surtout vis-à-vis des retraités qui, en élevant des enfants,

ont préparé les cotisants de demain. En réalité, cette mesure consistant à diminuer le montant des retraites est déjà en application dans certains pays européens. Il faut en effet rappeler que certaines caisses de retraite ont déjà abaissé le montant relatif des retraites en ne valorisant pas certaines années le quantum des points de retraite ou en l'augmentant d'autres années moins que le taux d'inflation ou que le niveau moyen d'augmentation des salaires. Avec les conséquences de la crise financière de 2008, nombre de pays européens ont baissé les retraites⁹.

Une deuxième solution consiste à augmenter les prélèvements sur le travail des actifs, soit les cotisations pour les retraites par répartition, soit les intérêts et les dividendes versés à des fonds de capitalisation. Quels que soient les modalités techniques de ces prélèvements et le statut qui leur est donné (comme un fonds de réserve des retraites), il s'agit toujours de ponctions sur l'économie.

Augmenter la population active en âge de travailler est la troisième solution, qui se décompose en trois possibilités : augmenter le nombre des actifs en retardant l'âge effectif de départ à la retraite, diminuer le taux de chômage par une vitalité économique plus grande et davantage d'esprit d'entreprise, augmenter les entrées dans la population d'âge actif, ce qui est envisageable si les effectifs des générations augmentent, c'est-à-dire si la natalité s'accroît.

Néanmoins les trois solutions évoquées ci-dessus restent délicates à mettre en œuvre. Limiter les revenus des retraités, c'est engendrer des difficultés sociales liées à des insuffisances de pouvoir d'achat et contrarier une catégorie électorale de plus en plus nombreuse. Augmenter les prélèvements sur l'activité pour financer les retraites, c'est diminuer le pouvoir d'achat des actifs, leur capacité d'investissement dans le capital humain (l'accueil de nouveaux enfants) et freiner les possibilités d'investir dans les entreprises. Augmenter les taux d'emploi, c'est déployer tout un ensemble de politiques touchant les questions de formation initiale et continue, l'investissement dans la recherche-développement et les infrastructures dont il ne faut négliger également le bon entretien, la réglementation du travail, la priorité donnée à la stimulation de l'entrepreneuriat...

Une quatrième solution pour le financement des retraites consiste à faire supporter leurs charges actuelles par les générations futures grâce à des emprunts. C'est, dans une certaine mesure, le cas pour les pensions de la fonction publique dans des pays dont l'État est fort endetté comme en France. En effet, le paiement de ces pensions n'est pas isolé dans une Caisse autonome qui permettrait d'en suivre clairement l'évolution et de vérifier que leur financement est effectué de façon équilibrée ; en outre, ces dépenses de pensions ne font l'objet d'aucune provision alors qu'elles sont largement certaines. Aussi les recettes qui l'assurent sont-elles incluses dans l'ensemble des recettes du budget de l'État, au nom du principe d'universalité. En conséquence, les retraites de la fonction publique d'État sont également honorées, par exemple au prorata de leur part dans les dépenses, par des ressources d'emprunts et donc par des dettes sur les générations futures.

Face à ces solutions envisageables, il convient de cerner quelques réalités essentielles.

⁹ Suède, Portugal, pays baltes, Chypre, Grèce, Hongrie ou Roumanie.

Des réalités à considérer

Il est souvent pensé que le financement des retraites est une question technique et qu'il suffirait de recourir à de meilleures techniques pour y satisfaire¹⁰. C'est ainsi que dans la France de l'automne 2018, certaines conférences titrent sur une « grande révolution du financement des retraites ».

Or, quelles que soient les modalités techniques des systèmes de retraite¹¹ (capitalisation et répartition), leur financement repose toujours sur le travail des actifs (soit sur leurs revenus monétaires, soit sur les revenus financiers qu'ils ne se sont pas partagés), donc sur un prélèvement d'une part du Produit intérieur brut. Pour le dire autrement, une pyramide des âges signifiant une hausse des taux de dépendance senior mine tout système de retraite, qu'il soit par répartition ou par capitalisation. Certes, c'est moins directement évident pour la capitalisation. Mais, pour que les titres de capitalisation gardent leur valeur et leur rendement, il faut que les entreprises aient suffisamment d'employés dans les bonnes spécialités et de clients. D'ailleurs, dans la quasi-totalité des pays européens et occidentaux, pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier technique, il existe à la fois de la répartition et de la capitalisation. Cette dernière peut paraître faible en France, car, face à l'insuffisance des fonds de capitalisation, l'épargne s'oriente dans ce qui s'appelle l'assurance-vie. Malheureusement, cette dernière s'investit moins dans l'économie qu'elle n'est captée par l'État français qui doit financer son endettement¹².

En deuxième lieu, on croit souvent que les équilibres ou plutôt les déséquilibres dans le financement des retraites pour les vingt prochaines années sont définitivement établis. Or, ce n'est pas totalement exact. Il est vrai que les flux d'entrée dans la population active sont déjà largement déterminés par la natalité du dernier quart de siècle combinée avec les flux migratoires futurs, tant d'émigration et d'immigration, et leur composition par âge. Mais au sein de la population active, il importe de considérer la population active ayant un emploi, ceci étant aussi lié à l'âge moyen d'entrée et de sortie dans la vie professionnelle. Mais la capacité de l'Europe à créer des richesses, donc à être performante dans les vingt prochaines années afin de financer les retraites, dépend du dynamisme de l'économie, lié à différents facteurs, dont la politique économique et monétaire, la politique budgétaire, la qualité des compétences ou la vitalité démographique.

Considérant les éléments ci-dessus sur la question des retraites, il est possible d'énoncer quelques idées de base.

¹⁰ Par exemple, en France les réformes Balladur (1993), Raffarin-Fillon (2003) et Sarkozy-Fillon-Woerth (2010), si salutaires ont-elles été pour revenir sur l'erreur, d'abord démographique, de l'instauration de la retraite à 60 ans en 1982, ne peuvent résoudre tous les problèmes à venir et pérenniser une société de solidarité. Pourtant, les partis dans l'opposition qui avaient condamné ces réformes ne les ont pas remises en cause, ou seulement à la marge, une fois arrivés au pouvoir.

¹¹ Montenay, Yves, « Retraite : réforme technique ou prise en compte des réalités démographiques ? », *Population & Avenir*, n° 741, janvier-février 2019.

¹² En France, cette question est le plus souvent passée sous silence dans les rapports officiels : rapports Rocard, Briet, Taddei, Charpin, Teulade, de Foucault ou rapports du Conseil d'orientation des retraites.

Quelques idées de base

La première idée concerne l'âge de la retraite. Les choix de départ doivent être considérablement assouplis¹³, ce qui signifie, dans certains pays européens de revenir sur des abaissments précédents¹⁴, qui se sont caractérisés en outre par plusieurs effets antisociaux pourtant omis dans des rapports ayant pour objet d'en dresser le bilan et d'offrir des perspectives¹⁵. Toute diminution de l'âge de départ à la retraite doit être résolument écartée, comme cela figure – de façon démagogique – dans les programmes de plusieurs partis politiques en Europe.

Dans les pays qui n'ont que légèrement relevé l'âge réglementaire de départ à la retraite, cela doit être considéré comme une solution temporaire et insatisfaisante. Il s'agit d'encourager les personnes à travailler plus longtemps¹⁶, même s'il convient de prendre en considération celles qui ont assumé des tâches à forte pénibilité, ce qui peut être analysé de façon objective en mettant en place des grilles d'analyse comme cela existe pour l'examen des niveaux d'incapacité des personnes âgées.

La deuxième idée est de combattre l'opacité qui résulte de la complexité des systèmes de retraite. Certains pays, comme la Suède, ont grandement avancé dans ce sens. Ainsi, il nous a été donné l'exemple, en France, d'une personne qui additionne une carrière dans des entreprises privées, une période de travail indépendant et une période dans la fonction publique d'État. Cette personne relève de huit caisses différentes dont le régime général qui nuit à une bonne connaissance car il faut dépendre les droits acquis de l'évolution future de la carrière, à la différence de la logique additive par points. À l'heure où la dynamique économique appelle à faciliter la mobilité professionnelle, il va de soi que des améliorations sont nécessaires. En France, depuis la réforme de 2003 renforcée par celle de 2014, l'information des actifs sur leurs droits à retraite et la coopération entre les régimes ont progressé. La France est plutôt en avance en ce domaine sachant que le retraité potentiel doit pouvoir être clairement informé à l'avance du montant de sa pension future.

Une troisième idée repose sur l'égalité, qui est au cœur des traités européens. Celle-ci nécessite de supprimer les distorsions injustifiées, pour des métiers semblables, pouvant exister sur l'âge donnant droit au départ à la retraite ou sur le quantum des pensions. Cette égalité doit être doublée d'une systématisation du système par points à la place ses systèmes par annuités. Il convient de préciser que les techniques permettant de passer d'une gestion par annuités à une gestion par points sont connues. Ainsi, en France, ce savoir-faire a été mis en œuvre pour des caisses de retraite ayant rejoint l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) ou l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres)¹⁷.

¹³ Bichot, Jacques, *La Retraite en liberté*, Paris, Le Cherche Midi, 2017.

¹⁴ En France, près de 40 ans après l'abaissement de la retraite à de 65 à 60 ans décidé en 1982, cette erreur démographique et sociale n'est toujours pas réparée, puisque l'âge réglementaire à la retraite n'est remonté qu'à 62 ans.

¹⁵ Dumont Gérard-François, « Retraite : lumières et ombres du rapport Charpin », *Population & Avenir*, n° 642, mars-avril 1999.

¹⁶ De Larozière, Jacques, « Le problème des retraites en France : inextricable ou très simple », *Les Cahiers de Centre*, n° 38, novembre 2018.

¹⁷ Notons que l'Arrco et l'Agirc, après une période de gestion fédérative, concrétisent leur fusion au 1^{er} janvier 2019.

Quatrième élément, l'Europe a besoin d'actifs, ce qui suppose une dynamique démographique, soit, dans l'idéal, une Europe qui sorte de son hiver démographique, ce qui est possible car l'étude des relations entre politique familiale et fécondité met en évidence une incontestable corrélation. Les pays qui consacrent davantage aux prestations familiales ont la fécondité la plus élevée. Autrement dit, « les politiques familiales ont un impact positif et significatif sur la fécondité »¹⁸. En revanche, ceux qui ont une politique familiale fort réduite comptent une fécondité plus faible.

La politique familiale se justifie par la prise en compte de la solidarité entre les générations, mais aussi en tant qu'un investissement en ressource humaine, à la fois de court terme, par les dynamiques qui l'accompagnent et, à long terme, par ses effets sur le potentiel de population active. Alfred Sauvy l'avait formulé simplement en écrivant : pas d'enfants, pas de retraite ou, considérant plus particulièrement la répartition : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants ». Dès le courant des années 1970, quand le renouveau démographique a été suivi d'une fécondité inférieure à 2 enfants par femme, Alfred Sauvy s'est interrogé sur le financement futur des retraites. Claude Sarraute, dans *Le Monde*, a alors écrit en substance : « Cet illustre démographe radote, je paie mes cotisations, j'aurai droit à ma pension ». Alfred Sauvy, qui venait de liquider sa pension, lui a répondu à peu près ceci dans le même quotidien : « Madame, vous cotisez, je vous en remercie, car on me donne votre cotisation, ainsi que quelques autres, ce qui me permet de bien vivre. Mais quand vous serez vieille, moi je serai mort, et je ne vous rembourserai rien ! En revanche, les enfants qui naissent aujourd'hui cotiseront pour que vous ayez une pension. Et ça marchera mieux si ces enfants sont nombreux et bien formés que s'il y en a peu et qu'on ne leur apprend pas grand-chose ». Pour formuler ce qui précède en termes économiques plus savants, écrivons que les pensions de retraite constituent les dividendes obtenus grâce à l'investissement dans le capital humain.

En outre, même des retraités bénéficiant de revenus de niveau satisfaisant pourraient éprouver des difficultés, s'il n'y a pas assez de population active pour satisfaire leurs besoins et services, comme nous l'avons montré avec la parabole des boulangers et infirmières¹⁹. En Extrême-Orient, le Japon²⁰ a déployé une utilisation intensive des robots pour la production des biens comme pour aider les personnes âgées à domicile, mais le dépeuplement fait qu'il n'y a pas assez de personnes d'âge actif pour s'occuper des parents. Un actif de 40 ans, souvent enfant unique, a quatre grands-parents et parfois un ou plusieurs arrière-grands-parents.

Un cinquième élément concerne la dynamique économique, qui suppose d'optimiser les taux d'emploi de la population d'âge actif. Elle nécessite une politique efficace reposant

¹⁸ Selon la formulation de Fent, Thomas, Aparicio Diaz, Belinda, Prskawetz, Alexia, « Family policies in the context of low fertility and social structure », www.demographic-research.org/volumes/vol29/37, 13 novembre 2013. Cf. Dumont, Gérard-François, « Politique familiale et fécondité en Europe », *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007 ; « La fécondité en Europe : quelle influence de la politique familiale ? », *Population & Avenir*, n° 716, janvier-février 2014. « Quelle géographie de la fécondité en Europe ? », *Population & Avenir*, n° 736, janvier-février 2018.

¹⁹ Dumont Gérard-François, Montenay, Yves, « Retraites : la parabole des boulangers et des infirmières », *Population & Avenir*, n° 662, mars-avril 2003.

²⁰ Dumont Gérard-François, « Japon : le dépeuplement et ses conséquences », *Géococonfluences*, ENS Lyon, 18 octobre 2017.

d'abord sur la qualité de l'éducation et de la formation, puis sur la formation continue et des modes de régulation de l'emploi qui le facilite.

En conclusion, mettre en œuvre des réponses techniques à la question des retraites est nécessaire qu'il s'agisse de rendre plus souples, plus transparentes, plus égalitaires ou mieux gouvernables, les caisses par répartition, ou de faciliter la capitalisation avec des fonds de pension indispensables pour les nécessaires investissements à long terme. Mais ces réponses techniques ne sont que les vagues de surface de deux lames de fond essentielles : la dynamique démographique et la dynamique économique. En effet, le financement structurel des retraites est toujours la combinaison entre des variables démographiques, qui engendrent les niveaux de rapports de dépendance, et des variables économiques, qui concourent au niveau de création de richesses. Plus précisément, des niveaux de retraite satisfaisants pour les pensionnés supposent à la fois une bonne dynamique démographique, qui dépend de la politique des âges et des générations, et de la dynamique économique, qui dépend de la bonne gouvernance. Si nécessaires et souhaitables que soient des réformes techniques, elles ne sont jamais suffisantes pour satisfaire la durabilité du financement des retraites.

* * *



LE CHOIX D'UN SYSTEME – REFORMES RECENTES

Monika Queisser
Chef de la division des politiques sociales, OCDE

« La réforme des retraites en Europe »
Impacts Économiques et Sociaux

15 Novembre 2018



Réformes systémiques

- Début des années 1990: pour l'essentiel, systèmes publics par répartition à prestations définies
- Augmentation des taux de cotisation est devenue problématique
- 1990s: plus d'attention sur l'impact du vieillissement et problèmes de viabilité. Accent placé sur la hausse de l'emploi des 50+
- Changement de paradigme:
cotisations définies (capitalisation ou comptes notionnels)
en Europe du Nord, en Europe centrale, en Italie, etc.





Grandes tendances

- Individualisation
- Ajustements automatiques
- Consolidation des systèmes / régime universel
- Amélioration de la viabilité financière
- Baisse du niveau des pensions futures de 15-25% environ
- Impact associé à la crise financière globale
 - problèmes de viabilité exacerbés par tensions sur les finances publiques
 - poids des coûts de transition de la répartition vers la capitalisation
 - moindre attrait pour les régimes par capitalisation
 - faiblesse structurelle (?) des taux d'intérêt



Mise en oeuvre de réformes systémiques par points ou en comptes notionnels

Pays	Type	Date de la réforme	Début de la mise en oeuvre	Mise en œuvre globale
Allemagne	points	1989	1992	1992
Croatie	points	1998	1999	1999
Estonie	points	1997-1998	1999	1999
Italie	NDC	1995 and 2011	1996	2011-2045
Lettonie	NDC	1995	1996	1996
Lituanie	points	2016-2017	2018	2018
Norvège	NDC	2009	2011	2016-2031
Pologne	NDC	1996-1998	1999	2014-2034
Slovaquie	points	2003	2004	2006
Suède	NDC	1998	1999	2003-2018



Liens automatiques dans les systems par points ou en comptes notionnels

Pays	Type	Valorisation des salaires passés	Indexation des pensions versées	Lien direct entre niveau de pension et esp. de vie	Autres liens avec démographie (mécanisme de stabilisation)	Autre ajust. d'une génération à l'autre
Allemagne	points	salaires	salaires	non	ratio contrib. / pensionnés	non
Croatie	points	salaires	mix salaires/prix	non	non	dû à l'écart colonnes 3 et 4
Estonie	points	salaires	mix masselariale/prix	non	non	dû à l'écart colonnes 3 et 4
Italie	NDC	PIB	prix	oui	non	non
Lettonie	NDC	masselariale	mix masselariale/prix	oui	non	non
Lituanie	points	salaires	masselariale	non	non	dû à l'écart colonnes 3 et 4
Norvège	NDC	salaires	salaires – 0,75%	oui	non	non
Pologne	NDC	mix masselariale/PIB	mix salaires /prix	oui	non	non
Slovaquie	points	salaires	salaires	non	non	non
Suède	NDC	salaires	salaires – 1,6%	oui	équ. financier à long terme	non
AGIRC-ARRCO	points	discretionnaire	discretionnaire	non	non	dû à l'écart colonnes 3 et 4

* * *



La Réforme des retraites en Belgique

- Un itinéraire difficile à parcourir malgré une bonne feuille de route (à première vue) -

Dr. Koen Vleminckx



Le 15 novembre 2018

Le système de retraite public belge



- Système d'assurance sociale «bismarckien»
- Repartition ('Pay-as-you-go')
- Trois principaux régimes de retraite:
 - Travailleurs (+ quelques régimes professionnels spécifiques)
 - Indépendants)
 - Secteur public
- Prestations de retraite minimales dans le système:
 - Droit minimum par année travaillée (min. 15 ans)
 - Pension minimale (condition 30/45)

Le système de retraite public belge



- Référence = carrière de 45 ans (min. 40 ans)
- Âge de la retraite = 65 ans (min. 61½) en 2025 à 66 ans et en 2030 à 67 ans
- Le montant des prestations déterminé par :
 - Durée de la carrière
 - Revenu
 - Situation familiale
- Périodes équivalentes:
 - Maladie
 - Chômage
 -

$$P = 0,60 \left(\frac{1}{45} \sum_{t=40}^T S_t \cdot h(t, T) \right)$$

where: P = pension
T = retirement year
S_t = salary of year t (with application of a wage ceiling)
h(t, T) = indexation coefficient between year t and year T

Le système de retraite public belge



- = Premier pilier
- Deuxième pilier - plans de retraite professionnels
 - Entreprise ou Secteur
 - Fonds de pension, assurance de groupe, ...
- Troisième pilier= individuelle
 - Indépendamment de la profession ou secteur
 - Plans d'épargne retraite, assurance vie, ...
- Revenu garanti pour les personnes âgées
 - Condition de ressources
 - Resident
 - 65



Principaux défis du système de pension belge:

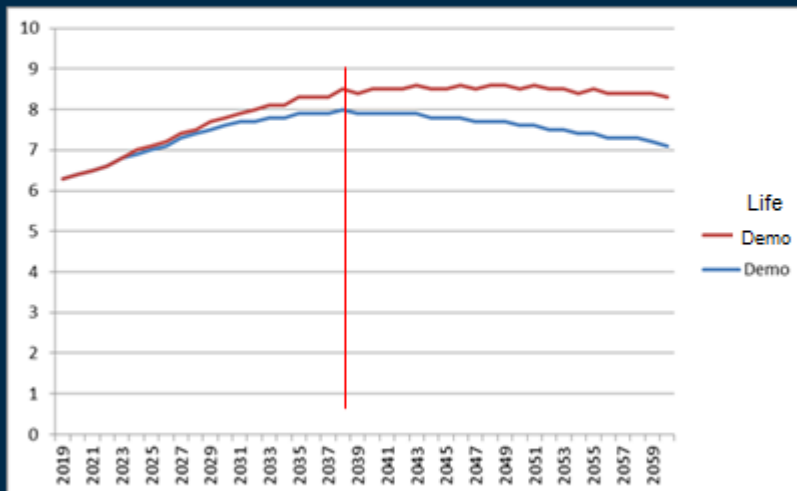
- Depuis 2010, la génération du baby-boom d'après-guerre prend sa retraite
 - Augmentation du taux de natalité après la seconde guerre mondiale
 - Diminution du taux de natalité depuis les années 70
- L'espérance de vie de la population en général (80,4 à la naissance), y compris des personnes âgées (19,4 à 65 ans) augmente chaque année.



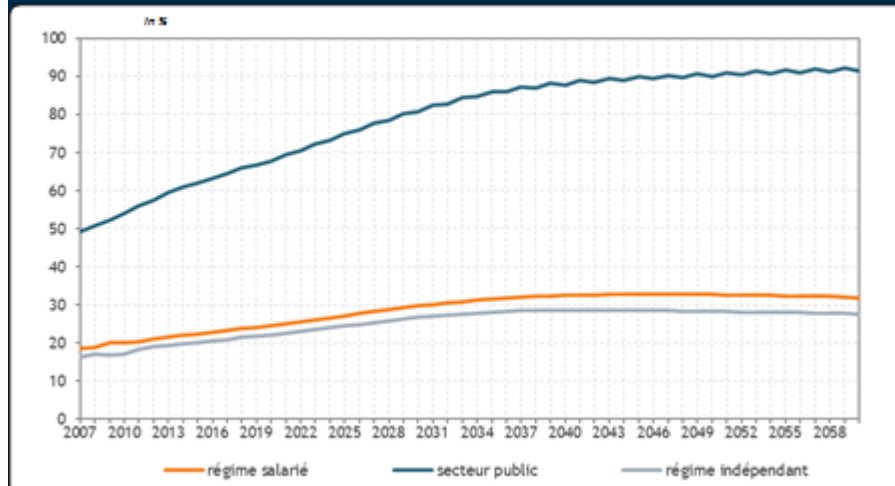
Principaux défis du système de pension belge :

- Depuis 2010, la génération du baby-boom d'après-guerre prend sa retraite = **shock temporaire**
- 111/5000
- Vertalen uit het: Engels
- L'espérance de vie de la population en général, y compris des personnes âgées, augmente chaque année. = **Plus probable d'être structurel**

Le vieillissement de la population augmente les dépenses de retraite



Taux de cotisation implicite de 3 régimes de pension publics



Autres challenges



- Âge effectif de la retraite (59,6 ans pour les hommes, 58,7 ans pour les femmes), nettement inférieur à l'âge légal de la retraite (65 ans)
- Taux de remplacement net relativement faible (66) par rapport à la moyenne de l'OCDE (72). Particulièrement faible pour les hauts revenus, plus élevé pour les bas revenus.
- Les dépenses de pensions publiques sont élevées (11% du PIB) par rapport à la moyenne de l'OCDE (9,3%)
- Dette publique élevée (104,5% du PIB) par rapport à la moyenne de l'OCDE

Défis sociaux



- 'Male breadwinner' vers 'dual-earner households'
- Mariage à vie -> monogamie en série, cohabitation
- Plus de ménages d'une personne
- Plus de flexibilité, surtout moins de stabilité de la part de l'employeur
- La jeune génération s'inquiète de plus en plus de la qualité de ses droits à pension

Réforme limitée des retraites en Belgique avant 2014

	Coverage	Adequacy	Sustainability	Work Incentives	Administrative	Diversification	Other
Belgium				x			
France	x	x	x	x			x
Germany		x	x	x			
Luxembourg	x		x	x			
Netherlands						x	
UK	x	x	x	x	x	x	x

Commission académique réforme des retraites 2020-2040

- En avril 2013, une commission d'experts sur "La réforme des retraites 2020-2040" a été créée à la demande du ministre fédéral des Pensions.
- Douze experts universitaires en matière de retraite et de sujets connexes
- Indépendant et à huis clos
- Environ un an (rapport présenté en juin 2014), mais tâches supplémentaires en 2015

Trois valeurs



- Responsabilité individuelle
- Solidarité
- Équité Intergénérationnel

Quatre critères d'évaluation



- Performance sociale
- La viabilité financière
- Cohérence et transparence du système
- Légitimité publique du système

«Nouvelle sécurité par la réforme »



- Le système de pension n'est pas viable s'il n'est pas adapté, n'est plus adapté à l'évolution de la société et la qualité sociale reste un problème.
- Le changement paramétrique n'est plus suffisant.
- Un système d'assurance sociale représente un contrat social qui devrait donner à tous les citoyens une "emprise".
- La Commission a donc recommandé une réforme structurelle.
- Réforme des trois systèmes de retraite (salariés, indépendants, fonctionnaires) et sur la base de principes communs.

Principes communs



- Fondation uniforme pour tous les régimes de retraite (salariés, indépendants, fonctionnaires)
- Les variations doivent être justifiées sur la base de critères objectifs
- Transparence
- Liberté de choix quant au moment de la retraite
- Lien entre récompense et travail effective
- Calcul ou pension basée sur toute la carrière
- Protection minimale adéquate
- Traitement uniforme de la dimension familiale

Un contrat social



- L'objectif fondamental d'un système de retraite consiste à garantir un niveau de vie approprié aux personnes en fin de carrière.
- La pension est un revenu nécessaire pour les retraités.
- Pour ceux qui travaillent encore, le système de retraite commence par l'obligation de payer des cotisations sociales.

Par conséquent, un système de retraite applique tout le monde: il devrait être clair que tout le monde est conscient de cela.

Un bon système de retraite crée la confiance en l'avenir, malgré le changement et ce qui est souvent imprévisible.

Distribution via un système de points



- Les gens accumulent des points pour leurs retraites au cours de leur carrière.
- Si un employé (en tant que fonctionnaire ou travailleur indépendant) gagne autant qu'un fonctionnaire ou un travailleur indépendant au cours de cette année, il point sur leur compte pour cette année. S'ils gagnent plus que la moyenne, ils recevront plus, s'ils gagnent moins, ils recevront moins.
- Dans certains cas limités, on peut également accumuler des points pendant certaines périodes d'inactivité, ce qui équivaut à une période de travail.
- Ces points sont convertis en euros à la retraite: le montant de la pension serait calculé par rapport au salaire moyen au moment de la retraite.

Distribution via un système de points



Ce système peut être considéré comme une solution intermédiaire entre DB (à prestations définies) et DC (à cotisations définies).

- Pensions = (point) x (valeur du point)
- Valeur du point dans l'année T
 $\approx f(\text{revenu moyen ou personnes actives dans l'année})$
- Corrections

Distribution via un système de points



Ce système peut être considéré comme une solution intermédiaire entre DB (à prestations définies) et DC (à cotisations définies).

Définition du point

$$n_t = \frac{S_t}{S'_t}$$

where: n_t = number of points for year t
 S_t = individual salary of year t
 S'_t = reference salary of year t

Points accumulés à l'âge de la retraite

$$N_T = \sum_{t=T-M}^T n_t$$

Pension à l'âge de la retraite

$$P_T = N_T \cdot V_T \cdot \rho_T$$

where: N_T = total number of points
 V_T = value of the point (in €)
 ρ_T = actuarial coefficient

Indexation après la retraite

$$P_{T+t} = P_T \cdot h_t \cdot \eta_T$$

where: h_t = indexation coefficient
 η_T = sustainability factor

Règle de Musgrave



L'idée présentée par la commission est de créer un ajustement automatique du taux de remplacement et du taux de cotisation sur la base d'un partage des risques entre contributeurs et retraités.

Une solution possible dans ce contexte consiste à utiliser la "règle de Musgrave", basée sur un taux de remplacement modifié. Cette règle est une note relative au salaire brut, mais au salaire net des cotisations de pension.

Cependant, d'autres règles de partage entre les deux générations sont possibles

On peut définir le ratio de Musgrave comme le ratio entre la pension et le salaire net des cotisations de retraite:



$$M_1 = \frac{P_1}{S_1(1-\pi_1)} = \frac{\delta_1}{(1-\pi_1)} \quad (5.5)$$

In a DB structure, the Musgrave ratio increases when the dependence ratio increases:

$$M_2 = \frac{\delta_2}{(1-\pi_2)} = \frac{\delta_1}{(1-\pi_1 D_2 / D_1)}$$

In a DC structure, the Musgrave ratio decreases :

$$M_2 = \frac{\delta_2}{(1-\pi_2)} = \frac{\delta_1}{(1-\pi_1)} \cdot \frac{D_1}{D_2}$$

In the Musgrave rule, called here DM (Defined Musgrave), we want to stabilize this coefficient :

$$M_1 = M_2 = M \quad (5.6)$$

Nouvel accord de "coalition suédoise"

9/10/2014



- Premier gouvernement de centre droit depuis mai 1988
- Réduction structurelle des dépenses publiques et des impôts
- Met en œuvre les principales recommandations de la commission des pensions



Principaux éléments de la réforme des retraites



- Limitation des conditions pour la retraite anticipée
- Maintien d'un emploi rémunéré après l'âge de la retraite autorisé
- Emploi illimité après la retraite
- Introduction d'une maison d'hôte à temps partiel
- Réduction des privilèges de retraite ou des fonctionnaires
- Réduire les catégories assimilées
- Augmentation de l'âge de la retraite: 66 ans d'ici 2025, 67 ans d'ici 2030
- Introduction d'un nouveau système de calcul
- Comité de retraite soutenu par un centre de connaissances

Principaux éléments du deuxième pilier



- Développement du deuxième pilier pour les agents publics non statutaires
- Deuxième pilier pour les indépendants
- Augmentation progressive des niveaux de contribution jusqu'à 3%
- Possibilité pour les salariés de bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire rémunéré par des cotisations salariales versées au titre du deuxième pilier
- Ajustement (pas de réduction) ou traitement fiscal paiement en capital et paiement en loyer
- Juste "rendement minimum garanti"
- Le gouvernement assurera l'attractivité du marché belge des fonds de pension paneuropéens
- Etude d'amélioration du troisième pilier

Succès



- Les réformes déjà mises en œuvre par le gouvernement ont renforcé la viabilité financière du système de retraite belge
- Les simulations montrent que la pauvreté parmi les personnes âgées de demain diminue (encore).

Difficultés



- **Système de points:** L'introduction est dans l'accord de coalition, mais après une forte opposition des syndicats, le gouvernement Michel a repris le gaz. Début mai 2018, le ministre des Pensions a annoncé que "la pension avec points ne doit plus nécessairement être approuvée pour cette législature". Conseil: "La date de début prévue pour 2025 [2030 dans l'accord du gouvernement] sera compromise"
- **Points supplémentaires pour les métiers pénibles:** Le 15 novembre est la date limite pour l'avis des partenaires sociaux sur les critères applicables aux professions lourdes dans le secteur privé
- **Deuxième pilier:** Nous avons réussi à élargir le niveau de financement du deuxième pilier à plus de 90% de la population active. Mais ils n'ont pas réussi à les approfondir (par exemple, secteur à but non lucratif avec 250 000 employés)

Site de la Commission 2020-2040

www.pension2040.belgique.be

Conseil Académique des Pensions

www.conseilacademiquespensions.be/commission





* * *

La Réforme des Retraites en Europe, Impacts Economiques et Sociaux par Professeur Elsa FORNERO, *Ancienne Ministre italienne*

Paris, 15 Novembre 2019

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir et un honneur pour moi de participer à cette conférence. On parle beaucoup d'une crise profonde de l'Etat-providence, aujourd'hui. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une crise existentielle plutôt d'un manque d'adaptation. Le système des retraites est au cœur de la sécurité sociale et sa réforme représente un facteur indispensable aux pays avancés pour faire face aux grandes transformations structurelles, démographiques, économiques et sociales. Mais les réformes ne sont pas un *deus ex machina*. Elles sont un investissement social qui comporte des sacrifices aujourd'hui pour des bénéfices dans le futur. Elles sont des investissements publics à long terme, un levier pour rééquilibrer les rapports entre les générations. Partager les expériences des réformes en Europe, même si dans le principe de subsidiarité qui assigne la responsabilité politique à chaque pays, est pourtant très important.

L'Italie est un des pays où le problème de la soutenabilité financière de la sécurité sociale s'est présenté sous sa forme la plus aigüe. C'est pour cette raison que l'expérience italienne peut fournir des éléments de réflexion utiles tant à nos amis français qu'à tous investisseurs internationaux de long terme.

J'articulerai ma présentation en quatre parties : le contexte, la réforme de 2011, les occasions manquées de valorisation de la réforme, la contre-réforme qui va venir.

1. Le contexte

La réforme du gouvernement Monti représente une étape décisive du processus de restructuration des retraites qui a démarré il y a plus de 20 ans. Une étape qui a été achevée en moins de vingt jours et qui a rétabli la soutenabilité financière et le rééquilibrage intergénérationnel du système des retraites, en limitant de même les privilèges.

La réforme a été préparée sous la menace d'une crise financière qui aurait bouleversé non seulement la dette souveraine de l'Italie, mais aussi l'euro et peut-être toute la construction européenne. Elle a été fondamentale pour rétablir la crédibilité des finances publiques italiennes, face à une démographie défavorable et une économie caractérisée par une croissance structurellement plus faible que celle des partenaires européens. Cependant, elle a souffert du manque de consultation préventive des partenaires sociaux et de la rapidité

avec laquelle elle a été rédigée et approuvée. Des erreurs - notamment sur le nombre des « travailleurs en exode » qui avaient quitté leur emploi, comptant sur une retraite proche - ont été presque inévitables ; mais aucune réforme naît parfaite et les erreurs auraient pu être corrigées plus rapidement et plus justement dans un climat de plus forte cohésion, climat qui fait défaut depuis longtemps en Italie.

2. Les mesures de 2011

Vue l'urgence, la réforme devait être crédible et, contrairement aux précédentes, immédiatement effective.

En ce qui concerne les aspects démographiques la réforme ne pouvait négliger le grand bouleversement social que l'évolution démographique est en train de provoquer. L'Italie est l'un des pays avec l'espérance de vie la plus haute et le taux de fécondité le plus bas de l'Europe ; elle doit donc affronter l'une des augmentations les plus élevées du « taux de dépendance des personnes âgées » qui passera de 33 % à plus de 65 % dans les 50 prochaines années. Avec une démographie aussi défavorable au système de la répartition, il est difficile, et même peu responsable à l'égard des générations jeunes et futures, de conserver des formules de retraite « généreuses ».

Sous le profil économique, encore plus inquiétant est le « taux de dépendance économique », entendu comme rapport entre la somme des retraités (indépendamment de l'âge) et des personnes en âge de travailler qui ne travaillent pas et le total des travailleurs. Aujourd'hui, le taux est de 130%. Bien que les projections de ce dernier indicateur soient beaucoup plus incertaines, l'écart entre les deux mesures représente une formidable sonnette d'alarme, visant à nous rappeler que, si la cohérence des formules mathématiques / actuarielles peut fournir un équilibre financier au système, la soutenabilité sociale dépend du travail des personnes et de la croissance de l'économie. L'écart est créé par le chômage, par la non-participation (notamment féminine et dans le Sud du pays) et par les préretraites, choix largement utilisé par le passé et qui a créé un grand nombre de retraités dans la tranche d'âge 54-64 ans, avec des pensions relativement basses, qui ont fini par déterminer un appauvrissement objectif des personnes âgées.

La mesure la plus efficace pour stabiliser la dépense est inévitablement la hausse de l'âge de la retraite. Dans une situation d'urgence financière, la flexibilité de la retraite est un luxe qu'on ne peut pas se permettre. La réforme a donc élevé significativement l'âge de la retraite, intervenant franchement sur la retraite d'ancienneté et effaçant les « niveaux » (sommes de l'âge et de l'ancienneté).

L'indexation, tous les deux ans, à l'espérance de vie de toutes les conditions d'âge/ancienneté a aussi été très importante pour la stabilisation de la dépense.

La réforme s'est attaquée au coût qui rendait le travail économiquement désavantageux par rapport à la retraite une fois atteintes les conditions

minimales avec la réduction radicale de la retraite d'ancienneté et l'immédiate entrée en vigueur de la méthode contributive. C'est pour cela qu'aujourd'hui l'Italie peut être incluse parmi les Pays qui ont un système appelé NDC (Notional Defined Contribution, c'est-à-dire à cotisation définie).

Quant aux aspects plus proprement sociaux, la réforme aligne, à partir de 2018, l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes. Dans ce cas aussi, des lieux communs répandus et contre-productifs pour les femmes ont été battus en brèche, en affirmant le principe de la parité des opportunités dans le monde du travail et de la division des tâches domestiques plutôt qu'en secondant la pratique des « compensations a posteriori ».

La question de l'équité dans la distribution des sacrifices au sein des générations (ainsi qu'entre les générations) est non moins importante. Les retraites déjà versées sont calculées selon la méthode rétributive. Cette méthode implique généralement un écart entre la valeur actuarielle de ce qu'on reçoit et la valeur totale des cotisations versées, avec un « bonus » (cadeau) qui est d'autant plus grand que la rétribution finale est élevée.

Vu l'impossibilité, aux niveaux politique et constitutionnel, d'appliquer aussi la formule contributive aux pensions déjà allouées, l'application d'une « contribution de solidarité » est apparue comme répondant totalement à des critères d'équité, même si elle se heurte à la notion des « droits acquis ».

Finalement, le gel de l'indexation des retraites sur les prix pendant 2 ans (pour les retraites excédant 1400 € par mois) a été motivé par des raisons financières - c'est-à-dire par la nécessité de réduire rapidement la dépense - mais on ne peut la considérer comme une mesure injuste, surtout au vu de la relative générosité de la formule rétributive, à un moment où l'on demande des sacrifices aux travailleurs actifs, d'en réclamer aussi aux retraités.

3. Instrumentalisation, polémiques et mécontentement

Sur le plan financier, le décret « Sauve Italie », dont la réforme constituait le pilier fondamental, a marqué le début de la baisse du spread, indicateur crucial de la santé financière à court terme d'un pays.

La réforme a été déterminante pour convaincre la Commission européenne de mettre fin, en juin 2013, quelques jours après la fin du gouvernement Monti, à la procédure d'infraction pour déficit excessif ouverte contre l'Italie en 2009. La décision de Bruxelles montrait que les sacrifices que le gouvernement avait dû imposer aux citoyens commençaient à porter leurs fruits. Ce message positif, qu'il était très important de communiquer aux citoyens, s'est cependant égaré dans la tourmente des polémiques et des récriminations contre la réforme (même s'il n'y a eu aucune grève générale). Le débat public, toutefois, s'est concentré uniquement sur les aspects négatifs à court terme de la réforme, ignorant la réduction de la « dette implicite pour les retraites » en faveur des jeunes.

Les récriminations ont trouvé un terrain fertile dans la politique qui n'avait

aucune raison de soutenir l'action du gouvernement technique ; au contraire, à cause de la proximité des élections, les partis politiques avaient tous intérêt à accuser le gouvernement technique pour les mesures qu'ils avaient eux-mêmes approuvées. Et plus encore les partis d'opposition pouvaient attaquer en soutenant que « l'austérité » était imposée par l'Allemagne à cause de la crise des banques allemandes.

La vision de la réforme comme rééquilibrage intergénérationnel et comme « investissement social » était perdue dans la récrimination collective. En même temps, il était pratiquement impossible pour les ministres « techniciens » de donner une vision à moins court terme. Les populistes avaient trouvé un “bouc émissaire” et un terrain fertile pour leur campagne de dé-légitimation.

4. Le futur

Le futur du système italien des retraites n'envisagerait pas de nouvelles grandes réformes. En revanche, il faudrait une consolidation et une mise au point du régime contributif dans le système public et un renforcement du pilier privé. Ces objectifs ne sont pas incompatibles avec quelques ajustements de la transition, comme l'ont fait les gouvernements Renzi/Gentiloni, notamment par l'introduction d'éléments de flexibilité dans l'âge de la retraite, financée par la fiscalité générale, qui est progressive, pour les travailleurs en difficulté ou par une réduction du montant, afin d'éviter de peser entièrement sur le budget public.

Comment évaluer, à ce point, le “niveau 100”, introduit par l'actuel gouvernement, c'est-à-dire la somme de deux conditions minimales pour obtenir la retraite : l'âge (62 ans) et le travail (38 années) ? On comprend bien l'aspiration légitime d'un grand nombre de travailleurs à anticiper la retraite mais il est nécessaire de souligner encore une fois qu'il s'agit d'un « cadeau » aux générations les moins jeunes.

Si cette condition peut être considérée comme légitime pour les travailleurs « malheureux », elle ne peut pas être appliquée à la généralité des travailleurs parce que, en ce cas, on l'impute aux générations les plus jeunes et à celles qui ne sont pas encore nées. Les citoyens devraient aussi être informés que la mesure est financée en augmentant la dette publique.

Mais, pourvu que dès 2012 la méthode universelle de calcul des retraites est la méthode contributive et cela signifie qu'en partant à la retraite plus tôt on perd un peu de retraite (approximativement 4% par année), cela devrait réduire les départs tout en réduisant l'impact financier de la manœuvre. Il serait très important à ce propos que les travailleurs soient correctement renseignés sur l'augmentation de leur retraite dans le cas où ils décideraient de reporter leur départ.

Le Parlement devrait demander que ces renseignements soient obligatoires.

Les informations aux citoyens sont pourtant indispensables pour consolider le système qui a été choisi par l'Italie, c'est-à-dire la méthode contributive. Cette méthode est loin d'être parfaite mais, dans ses uniformité, transparence et objectivité, elle est préférable, dans une optique de bien-être social à l'intrinsèque tendance à la dette, aux distorsions et à la fragmentation opaque du labyrinthe de règles du passé. De plus la méthode est compatible avec la solidarité, qui devient même plus transparente et plus efficace, notamment grâce à l'instrument des contributions notionnelles à la charge du budget public, alors que se réduisent les espaces pour les privilèges et les abus. Mais surtout, la méthode est un rappel que la meilleure garantie pour des retraites équitables et congruentes est le travail, si bien qu'on peut dire que la meilleure réforme des retraites est la création d'un marché du travail inclusif et avec des salaires convenables.

Sur ce front, il y a beaucoup à faire tant sur le plan de la collecte et de l'analyse des chiffres que sur le plan du monitoring fin du mécanisme, pour éviter les effets régressifs. Il y a beaucoup à faire, notamment, en termes de responsabilisation des individus pour leur implication dans les grandes transformations sociales que sont les réformes. La portée des changements en cours demanderait un nouveau paradigme : stop aux réformes provenant de politiciens réticents à les adopter et à les communiquer en termes transparents et place aux réformes qui s'appuient sur des campagnes d'information complètes et détaillées et des programmes d'éducation économique-financière. Mais les politiciens n'ont vraiment pas l'intérêt à la vérité et sont encore convaincus de mieux faire que les mathématiciens.

Aujourd'hui, encore sous les effets de la « grande récession », les choix risquent d'être dictés davantage par des considérations à court terme, des craintes et des peurs que par une juste information et une préparation appropriée. Alors que le rôle de la politique est de retrouver la clairvoyance des choix et combattre les « nouveaux populismes », l'éducation économique financière représente une aide importante pour améliorer les choix tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Professeur Elsa FORNERO
Ancienne Ministre italienne

La Réforme des Retraites en Italie: un parcours très accidenté et jamais terminé

Elsa Fornero
Université de Turin et CeRP
Paris, Novembre 2018



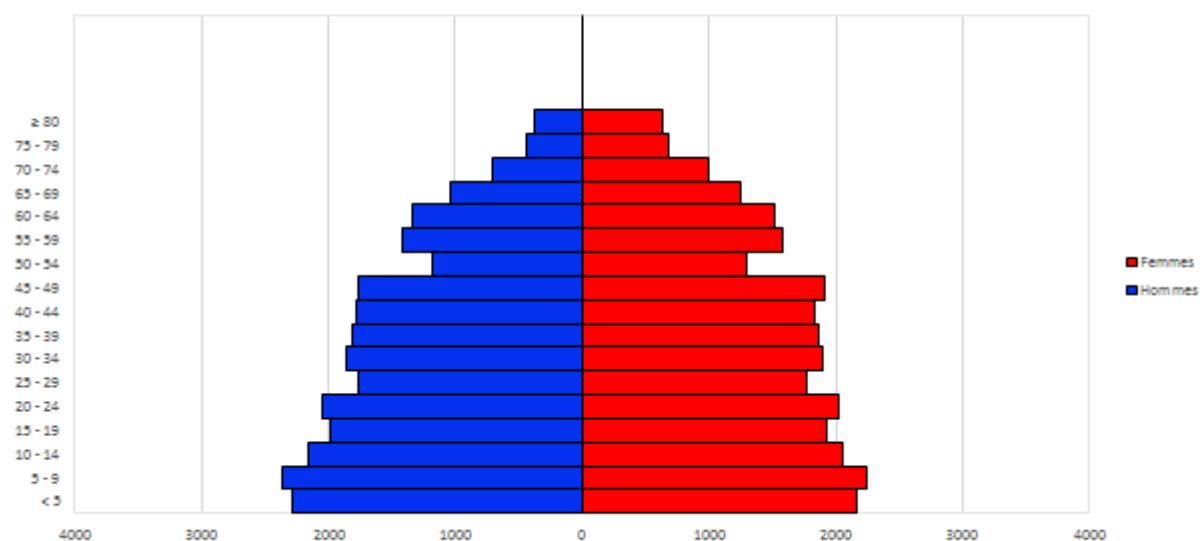
Non sempre si può scegliere il momento...

Paul Krugman «Now, with Italy falling off a cliff, it's hard to see how the euro can survive at all», *The New York Times*, November 10, 2011

TIME (November 7): «[Italy,] the world's most dangerous economy»

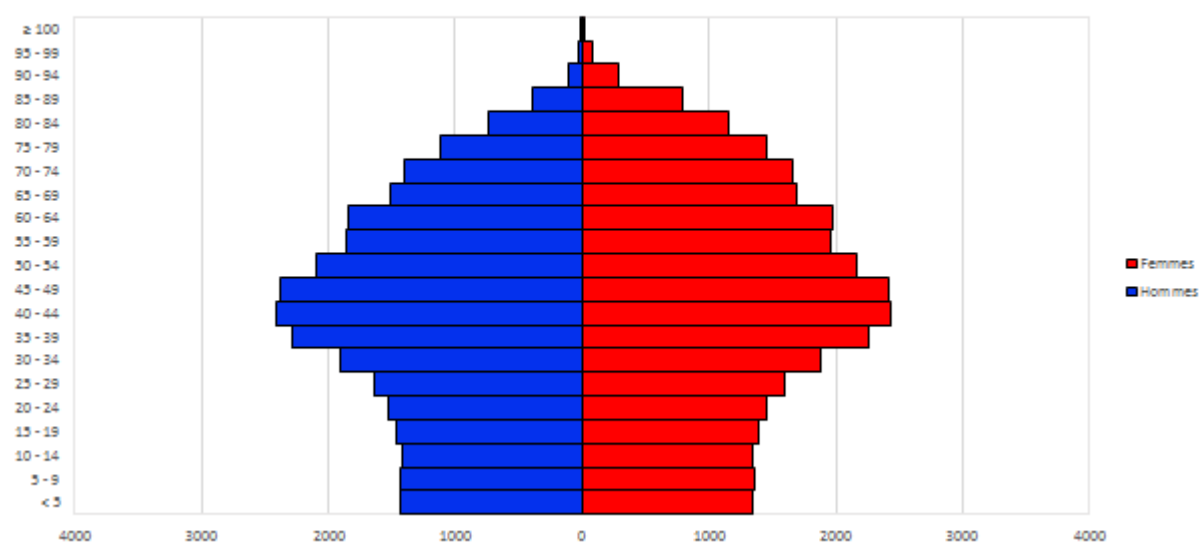
Süddeutsche Zeitung (October 24), «Italien—schlimmer als Griechenland» (Italy – worst than Greece)

Pyramide de la population italienne (1971)



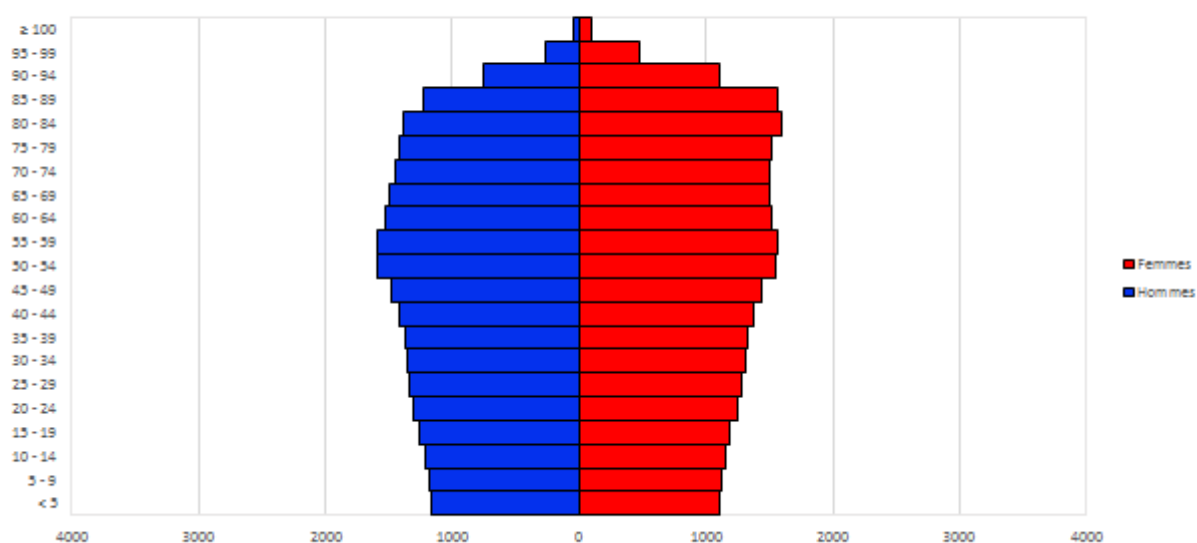
Source: Nations Unies

Pyramide de la population italienne (2011)



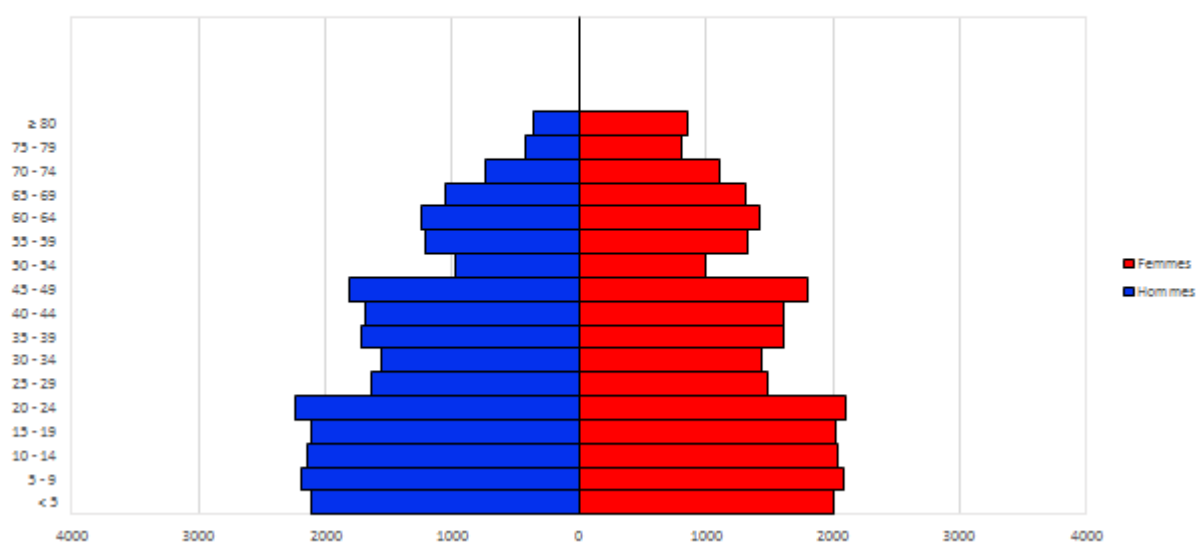
Source: Nations Unies

Pyramide de la population italienne (2061)



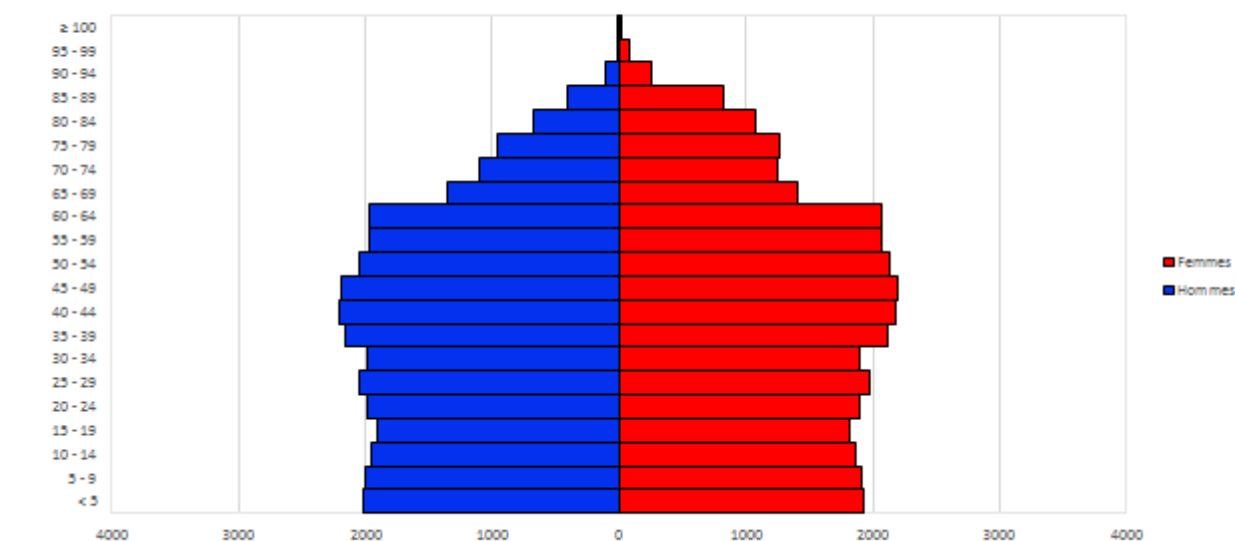
Source: Nations Unies

Pyramide de la population française (1971)

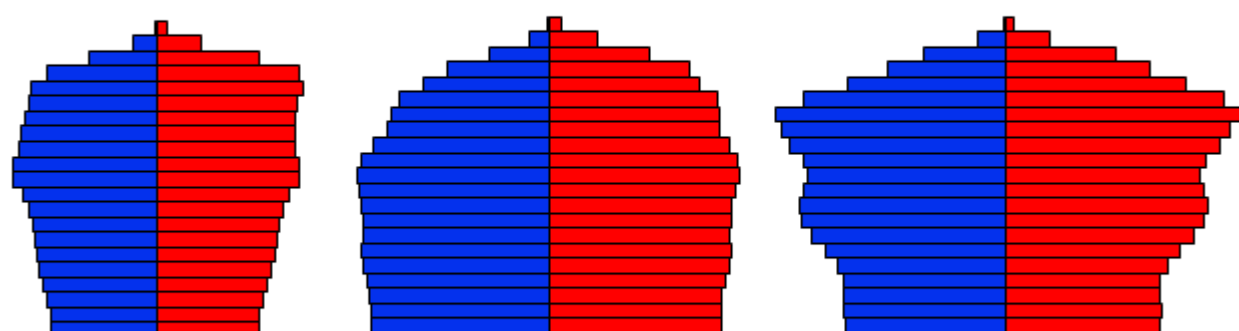


Source: Nations Unies

Pyramide de la population française (2011)



Population en 2061

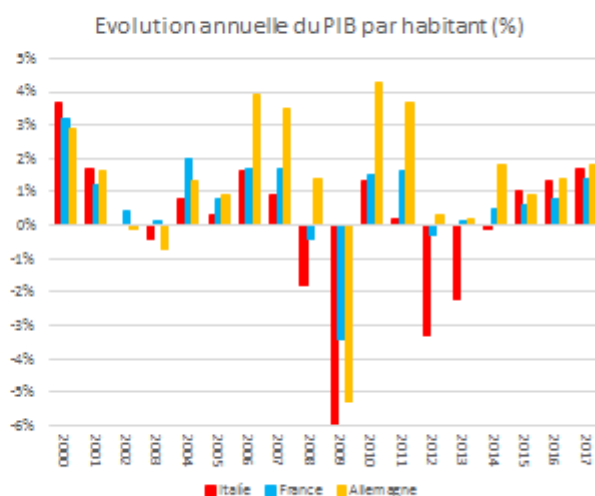
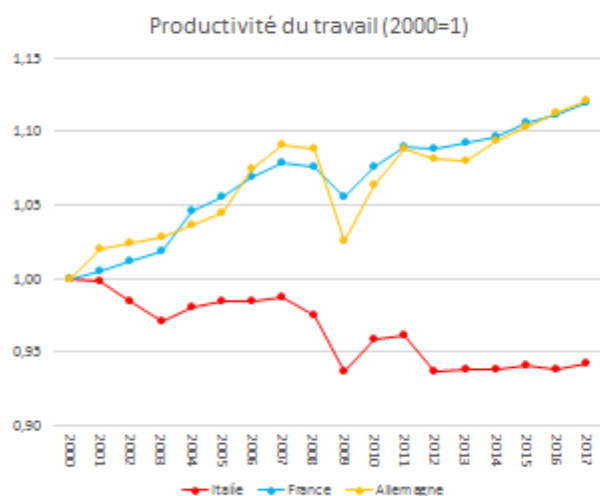


Italie

France

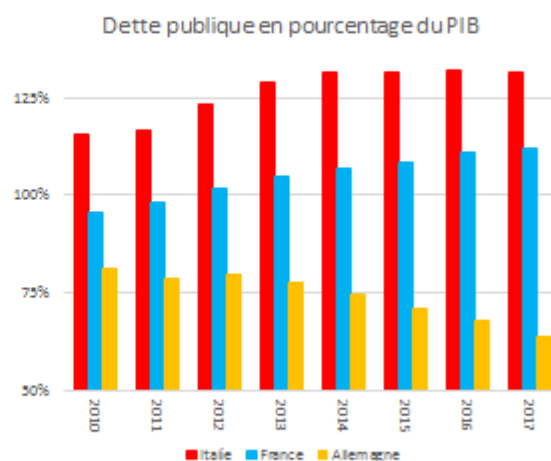
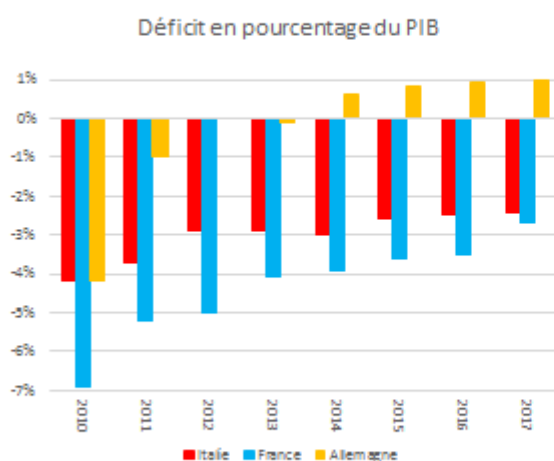
Allemagne

Productivité (2000-2017)



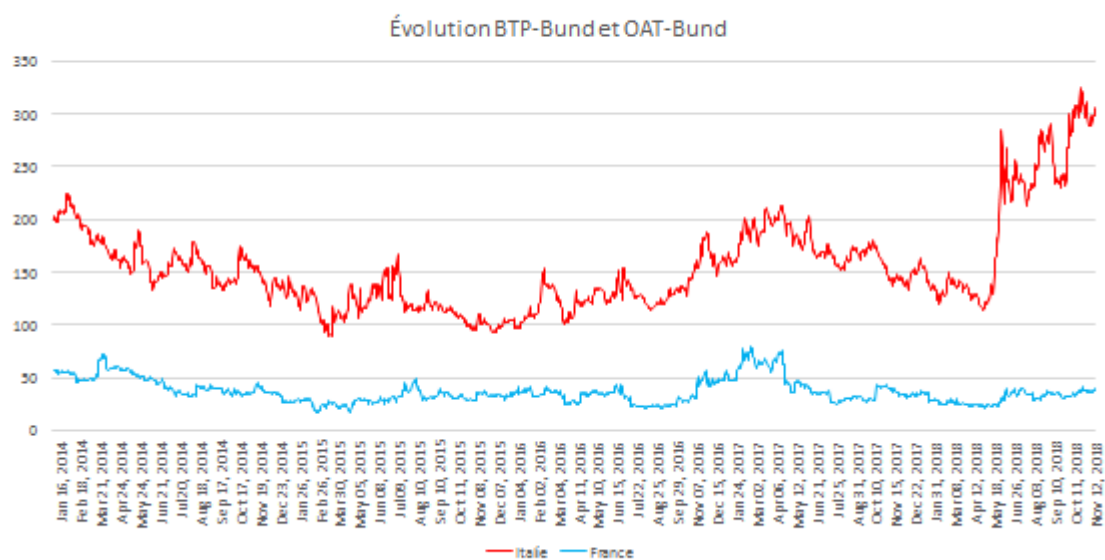
Source: OECD.Stat

Déficit et Dette publique (2010-2017)



Source: Eurostat, OECD.Stat

Spread (2014-2018)



Source: investing.com

Colloque « La réforme des retraites en Europe »
Club des Investisseurs de Long Terme
15 novembre 2018

Vers un système universel de retraite par Jean-Paul Delevoye, *Haut-Commissaire à la réforme des retraites*



Pour une RETRAITE

(plus simple,
plus juste, pour tous

Vers un système universel de retraite

Colloque « La réforme des retraites en Europe »
Club des Investisseurs de Long Terme
15 novembre 2018



Mission du Haut-commissaire à la réforme des retraites

Nommé en septembre 2017.

Chargé de la préparation de la réforme :

- Il organise la concertation avec les principaux acteurs du champ des retraites.
- Il coordonne au niveau interministériel la préparation de la réforme des retraites, la rédaction des projets législatifs et réglementaires, et la mise en place du nouveau système.



Aujourd'hui, les mérites du système français sont réels

- Les perspectives financières sont favorables à long terme en raison des réformes passées et de la démographie
- Le niveau de vie des retraités est supérieur à celui du reste de la population
- De bons résultats en comparaisons internationales

Mais il présente plusieurs limites et génère des anomalies

- Il est d'une redoutable complexité

L'assuré qui bénéficie de plusieurs pensions (en moyenne, plus de 3 pensions liquidées par chaque assuré) se voit appliquer des règles différentes pour une même situation (âges de départ, droits familiaux, prise en compte des périodes d'inactivité, réversions)

- Il génère des inégalités de traitement (qui ne sont pas toujours au profit des mêmes catégories)
- Il est mal adapté aux mobilités professionnelles
- Il est peu pilotable : il est difficile de fixer des objectifs communs à l'ensemble du système, plusieurs gestionnaires intervenant dans leur mise en œuvre

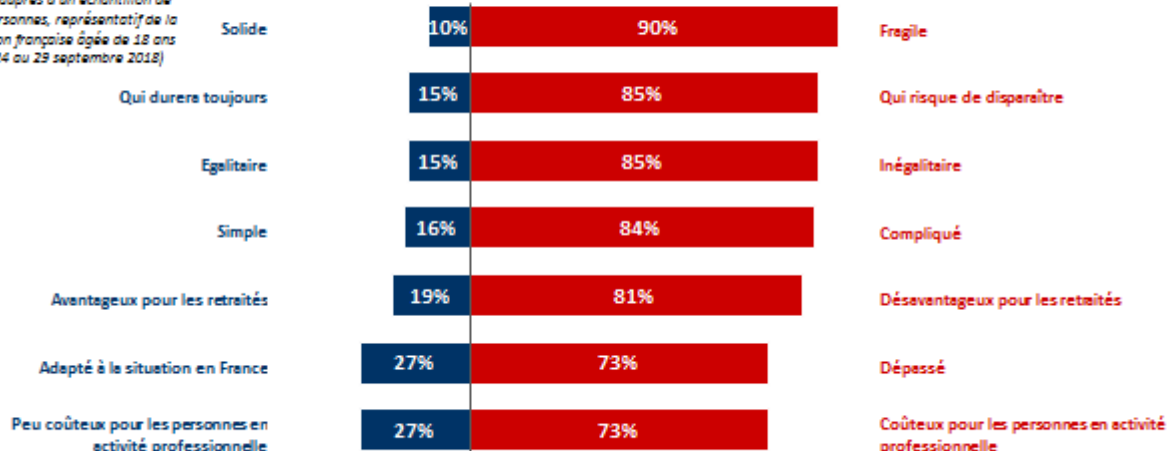
L'opinion des Français sur le système actuel de retraite

- o Les trois quarts des actifs jugent le système actuel **injuste**.
- o 80 % des actifs pensent que le **niveau de leur future pension sera insuffisant** pour vivre correctement.
- o Un actif sur deux estime qu'il y a un risque de **faillite** des régimes de retraite, qu'ils soient de base, complémentaire ou de la fonction publique.
- Près des trois quarts des Français estiment que, pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe, **des réformes supplémentaires sont encore nécessaires (73 %)**
- Lorsqu'il leur est rappelé qu'il existe aujourd'hui plusieurs régimes de retraite différents liés au statut professionnel (salariés du secteur privé, agriculteurs, fonctionnaires, indépendants...), **85 % des Français estiment « qu'il ne devrait y avoir qu'un seul régime de retraite » ou « un socle commun de retraite ».**
- Seuls **14 % des Français adhèrent à l'idée qu'il « doit y avoir des régimes différents pour tenir compte des différences de statut professionnel »**
- 1 % ne se prononce pas

Sources : Enquêtes CECOP pour le Cercle de l'Épargne et Baromètre DREES, données 2017

Parmi les propositions suivantes, lesquelles caractérisent le mieux le système de retraite actuel ?

Enquête auprès d'un échantillon de
3 001 personnes, représentatif de la
population française âgée de 18 ans
et plus (24 au 29 septembre 2018)



© Fondation pour l'innovation politique - octobre 2018

6

Un besoin de reconstruire la confiance dans le système de retraite

• Répondre à un double paradoxe :

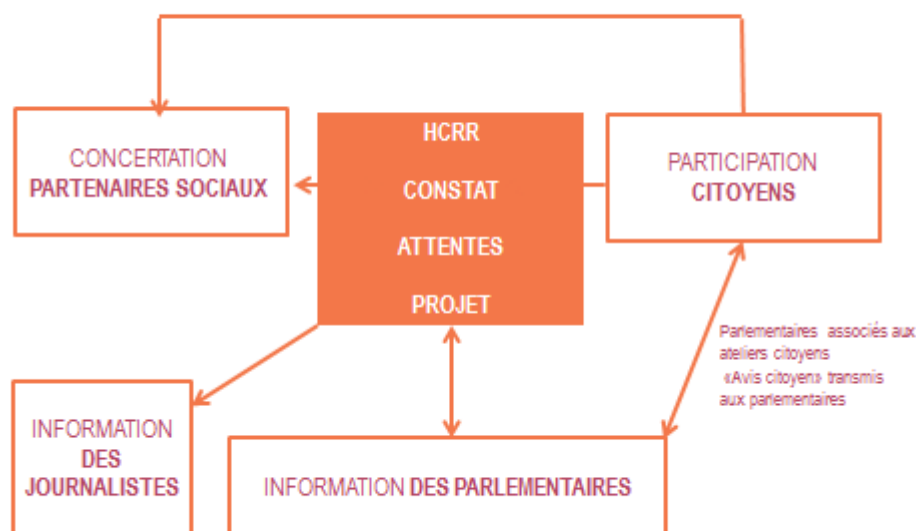
- Les jeunes ont perdu confiance alors que le système n'est plus vraiment en danger
- L'opinion croit à une paupérisation des retraités alors que les pensions liquidées n'ont jamais été aussi élevées

• Répondre à l'ambivalence de l'opinion :

- le système est perçu comme complexe, inégalitaire, injuste et à bout de souffle. Le **projet de réforme est perçu comme nécessaire mais une crainte que ce soit une régression**
- D'une façon générale, **une dimension anxiogène à toute réforme**

Le système universel n'est pas une réforme de plus, mais une refondation, « pour une retraite, plus simple, plus juste, pour tous »

Une méthode ouverte et multiforme pour l'adoption d'un projet de loi en 2019



Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

9

La méthode en chiffres

- 1** • avis citoyen remis début décembre
- 2** • colloques à l'initiative des parlementaires (Sénat et Assemblée nationale)
- 6** • blocs de concertation (système cible, droits non contributifs, droits familiaux et conjugaux, transition et organisation, âges et conditions d'ouverture des droits, architecture financière, pilotage, gouvernance)
- 8** • ateliers en région (Montreuil, Lorient, Toulon, Toulouse, Strasbourg, Angoulême, Lorient, Arras)
- 10** • organisations impliquées dans la concertation (les 8 partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel, l'UNSA et la FNSEA)
- 11** • thèmes soumis à la participation citoyenne sur la plateforme de participation citoyenne
- 14** • groupes inter-administratifs de travail (DSS, DREES, DB, COR, DGAFP, etc.)
- 140** • heures de réunions bilatérales avec les partenaires sociaux d'avril à juillet

D'autres initiatives : 42 parlementaires « ambassadeurs » de la réforme, des contributions de France Stratégie et de think-tanks, etc.

Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

10

Un premier cycle de dialogue constructif avec les partenaires sociaux a été conduit de mars à juillet 2018

- **Au fil de 140 heures de réunions, la discussion a porté sur 3 premiers blocs:**
 - Bloc 1 : les grands principes du système : universalité, niveau des revenus soumis à cotisation, taux de prélèvement, technique de gestion (points / comptes notionnels)
 - Bloc 2 : La prise en compte des interruptions de carrière et les minima (droits non contributifs)
 - Bloc 3 : Les droits familiaux et conjugaux.
- **Une séance multilatérale s'est tenue le 10 octobre, pour tirer un bilan des six premiers mois de dialogue et poser le cadre de la poursuite des échanges.**

Un second cycle de dialogue constructif avec les partenaires sociaux de novembre 2018 à janvier 2019

- Entrée en vigueur et génération concernée
- Transition (conversion des droits)
- Architecture financière
- Conditions d'ouverture des droits et carrières longues
- Départs anticipés pour pénibilité, handicap, amiante, invalidité ou inaptitude
- Pilotage et objectifs

Des séances de travail prévues au-delà, sur les sujets qui resteront à traiter

Pour une RETRAITE  plus simple,
plus juste, pour tous

12



Les citoyens invités à s'exprimer sur huit thèmes principaux...

... Une reprise et une reformulation des enjeux abordés avec les partenaires sociaux.

Pour une RETRAITE  plus simple,
plus juste, pour tous

13

Consultation publique

Pour une RETRAITE **plus simple,
plus juste, pour tous**



<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

Comment participer



11 consultations thématiques en ligne

Contribuer à la réflexion collective



8 ateliers en région

S'inscrire à un atelier



1 boîte à idées sur les services de demain

Déposer une idée

06.09.2018 **MONTREUIL**
Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?

20.09.2018 **ARRAS**
Quelle solidarité entre les actifs ?

02.10.2018 **STRASBOURG**
Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?

19.10.2018 **DIJON**
Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?

05.10.2018 **TOULON**
Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?

18.09.2018 **LORIENT**
Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?

17.10.2018 **ANGOULEME**
Comment donner plus de choix dans la transition emploi-retraite, la gestion de la fin de sa carrière ?

23.10.2018 **TOULOUSE**
Faut-il améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?

8 ATELIERS PARTICIPATIFS EN REGION

Pour une RETRAITE **plus simple,
plus juste, pour tous**

15



Premiers grands principes pour la construction d'un système universel

Pour une RETRAITE  plus simple, plus juste, pour tous

16

Les quatre axes de la transformation de notre système de retraites

- **Universalité** : des règles communes pour l'effort contributif et le calcul des droits. La transformation répond à la demande de **justice et d'égalité**. Ceci implique d'inclure tous les régimes et tous les statuts.
- **Simplification** : par l'harmonisation des règles, et afin de garantir une plus grande **prévisibilité et lisibilité** de l'âge et du montant de la retraite, tout en ménageant des marges de liberté dans les choix.
- **Soutenabilité** : des mécanismes garantissant aux cotisants actuels que le système sera à l'équilibre à long terme, pourra résister aux chocs économiques ou démographiques et que la **confiance dans la solidarité entre les générations** sera ainsi retrouvée.
- **Adaptation aux évolutions de l'emploi et de l'économie** du XXI^e siècle : **en éliminant les freins**, liés au régime de retraite applicable, **qui peuvent limiter les mobilités professionnelles** (reconversions, changements de statut) **et en prenant mieux en compte les nouvelles formes d'emploi et de carrières**. La retraite ne doit plus dépendre du devenir de sa profession.

Pour une RETRAITE  plus simple, plus juste, pour tous

17

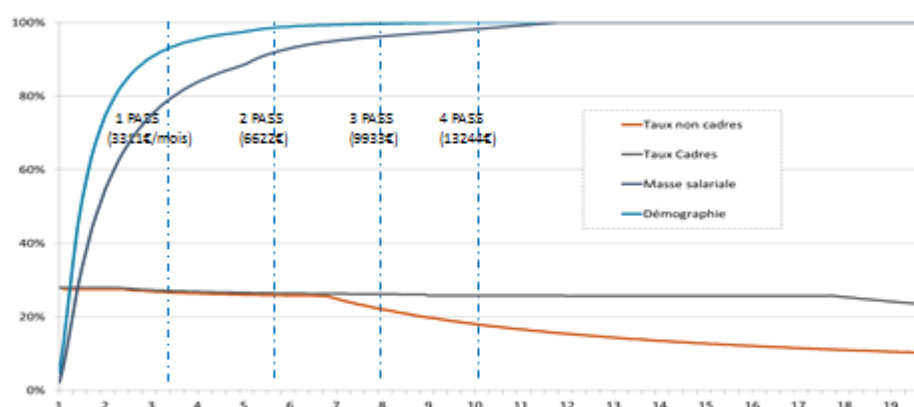
I-Construire un système commun à tous les Français (1/2)

Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires).

Il garantira pour tous les assurés la prise en compte de leurs revenus d'activité dans la limite de 3 plafonds de la sécurité sociale, soit 120 000 € bruts annuels.

Un éclairage sur l'architecture et le niveau de couverture du système universel

Distribution de la population salariée et de la masse salariale en fonction du nombre de plafond de la sécurité sociale (Démographie, masse salariale et taux de prélèvement du risque vieillesse des salariés)



Les salariés du privé sont affiliés à deux régimes obligatoires, de base et complémentaire (AGIRC-ARRCO), auxquels ils cotisent dès le premier euro de revenu professionnel. Jusqu'à 3 PASS (plafond annuel de la sécurité sociale), soit 120 000€ brut/an, le taux de prélèvement est homogène (régimes de base + complémentaire), autour de 28 points de cotisation. En-dessous de 2 PASS, soit 80 000 € brut/an, on trouve 97 % de la population salariée et 93 % de la masse salariale. En dessous de 3 PASS, on trouve 99 % de la population salariée et 96 % de la masse salariale.

I-Construire un système commun à tous les Français (2/2)

- **Ce sera un système public, par répartition**, dans lequel les actifs d'aujourd'hui financeront par leurs cotisations les pensions des retraités d'aujourd'hui.
- **Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous** : salariés du privé ou du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants et professions libérales, agriculteurs.

II- Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français (1/2)

- **Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique.** Chaque jour travaillé dans sa vie sera pris en compte. 1€ cotisé vaudra les mêmes droits pour chaque Français : salariés du privé ou du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants et professions libérales, agriculteurs.
- **Les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau et, à revenu identique, auront donc les mêmes droits à retraite.** Le taux de cotisation sera proche de la situation actuelle, de l'ordre de 28 % pour les assurés et leurs employeurs, qu'ils soient privés ou publics.

II- Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français (2/2)

- Les **primes** des fonctionnaires et des salariés des régimes spéciaux seront prises en compte pour le calcul des droits à retraite. Une concertation aura lieu sur les **conséquences à tirer de la réforme en termes d'évolution des carrières et des rémunérations**, au fur et à mesure de la montée en charge des effets du nouveau système.
- Dans le système universel, les **travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté** afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité. A cotisation égale, ils auront le même nombre de points.

III-Bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée

- Des points seront accordés pour **chaque enfant, dès le premier enfant**, afin de compenser les impacts, sur la carrière des parents, de l'arrivée ou de l'éducation de l'enfant.
- Des points seront accordés pour prendre en compte **les interruptions d'activité** liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité, etc.) ainsi que la maternité.
- **Des pensions de réversion** garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.
- Un dispositif de **minimum de pension** sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

IV-Transformer notre système n'a pas pour objet de faire des économies

- Le nouveau système sera construit dans le **respect des grands équilibres financiers actuels**.
- Le fonctionnement du système universel de retraites devra assurer sa **solidité, sa stabilité et sa viabilité sur le long terme**.
- Il y aura toujours un âge légal de la retraite à partir duquel on pourra liquider ses droits. **Il restera fixé à 62 ans**.
- Le système universel permettra de prendre en compte **les spécificités de certaines situations** (carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap...) dès lors qu'elles reposent sur des différences objectives : elles seront examinées dans le cadre de la concertation.

V-Prendre le temps nécessaire à une transformation de notre système de retraite

- **Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite ne seront pas concernés par la réforme**. Pour eux, les montants des retraites, des pensions de réversion et les droits à réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés.
- La nouvelle phase de concertation qui s'ouvre permettra de déterminer la première génération d'actifs concernée par la réforme et les modalités de la transition.
- Cette transition sera très progressive pour tenir compte de la diversité des situations initiales ; en tout état de cause, **ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés**.
- **Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seront conservés à 100 %**.

La retraite reflète les valeurs et les préoccupations d'une société

Trois missions d'études des réformes des retraites en Europe ont été réalisées au premier trimestre 2018 (avec l'appui de la DAEI) :

- En **Suède**, la valeur cardinale du travail et de la qualité de l'emploi ont conduit à privilégier l'allongement de la vie active : d'ici à 2026, sont prévus un relèvement de l'âge minimal de la retraite de 61 ans à 64 ans et de l'accès au minimum de pension de 65 ans à 67 ans. Ces mesures d'âge sont associées à une protection des travailleurs seniors contre le licenciement jusqu'à 67 ans, qui sera portée à 69 ans d'ici à 2023.
- En **Allemagne**, l'impératif de compétitivité a primé sur l'objectif de niveau des pensions. De par la situation démographique, la dépense publique de retraite augmenterait de 2,5 points de PIB d'ici à 2050, pour atteindre 12,5 %.
- En **Italie**, la capacité à préserver les intérêts des actifs d'aujourd'hui et des retraités de demain est au cœur du débat public, avec une remise en cause des réformes des années 2010 (dont la réforme « Fornero » de 2011).

Pour une RETRAITE  plus simple,
plus juste, pour tous

27

Il est possible de conserver l'ADN de notre système – un système généreux, un financement par répartition – tout en le transformant

- **Une ambition qui s'inscrit dans un projet de société à l'échelle européenne :**
 - Une protection sociale renouvelée : des droits attachés à la personne et non au statut ou à la profession
 - Des cadres collectifs renforcés : solidarité entre les actifs pour un système plus robuste face aux aléas de l'avenir (et non des solidarités professionnelles dont l'avenir est incertain) et solidarité entre les générations
 - Un système de retraite qui prend en compte la mobilité professionnelle et la diversité des parcours de vie
- **Une volonté de rétablissement de la confiance dans le système de retraite :**
 - Un système plus lisible et transparent
 - A l'équilibre dès sa création et dont le pilotage est effectif
 - Qui garantit aux jeunes actifs qu'ils ne seront pas sacrifiés
- **Un projet qui vise à protéger, libérer et unir les Français**

Pour une RETRAITE  plus simple,
plus juste, pour tous

28

Restons en contact !



Haut-Commissaire à la réforme des retraites



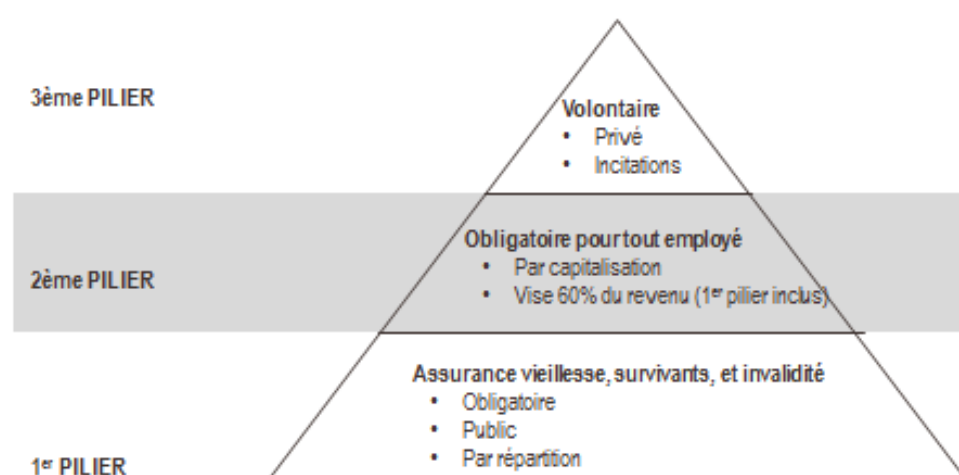
29

Colloque « La réforme des retraites en Europe »
Club des Investisseurs de Long Terme
15 novembre 2018

Repenser la gestion des actifs, par Théodore Economou, Président du comité de placements et Fondations de Prévoyance Lombard Odier



Les trois piliers du système de prévoyance suisse



1 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Profil du 2^{ème} pilier

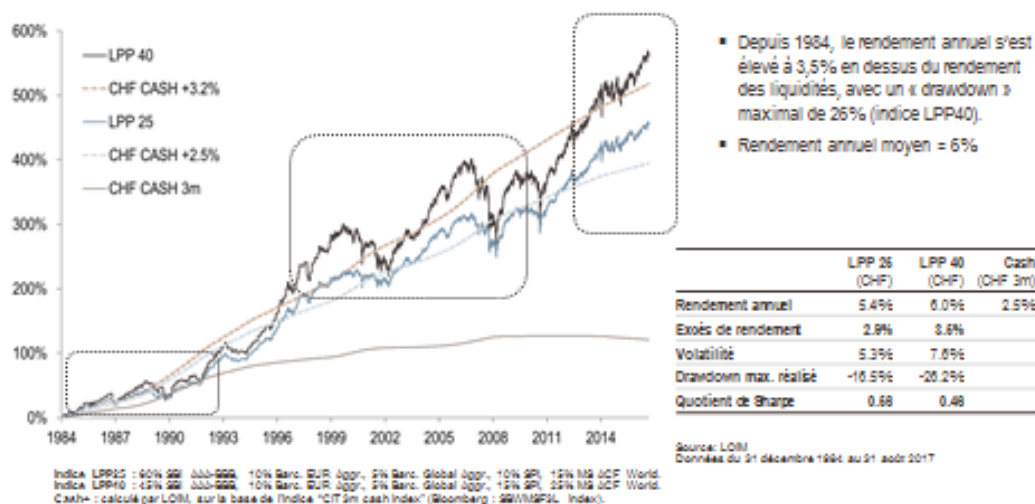
Institutions de droit public et de droit privé	2009	2017 p	
Institutions de prévoyance	2 351	1 650	
Assurés actifs	3 643 340	4 174 580	+14%
Cotisations et apports ¹ (en mio de CHF)	45 352	53 971	
Bénéficiaires de prestations ²	998 721	1 183 910	
Prestations ² (en mio de CHF)	29 463	36 870	
Total du bilan ³ (en mio de CHF)	598 930	893 092	+49%

^a correlations among ordinal measures from K. Gulliksson PERC 901^a recours essentiel en cas de vieillissement de données d'actualité^b Les actifs basés sur des contrats d'assurance.

2 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER

Portefeuille typique d'une caisse de pensions du 2^{ème} pilier
Performance historique (1984-2017)



© Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER

Gouvernance des placements

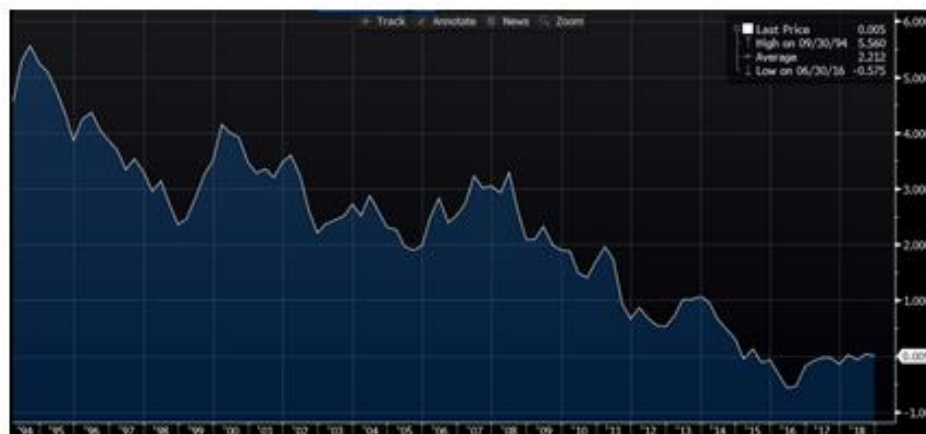
1. Régulation prescriptive
 - i. Liste des placement admis
 - ii. Placements «alternatifs» limités à 15%, sauf exemption du conseil
2. Comité de placements / Commission immobilière : organes subsidiaires et consultatifs
3. Pas d'exigence de «principes de placements»

4 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Marché obligataire : un nouveau paradigme

Obligations de la Confédération suisse: taux à 10 ans (1994-2018)



5 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Les portefeuilles traditionnels face au nouveau paradigme

Certaines hypothèses fondamentales sont invalidées

	SECURITE	CROISSANCE
Classe d'actifs	▪ Obligations	▪ Actions
Paradigme historique	▪ Sûres et robustes ✗	▪ Meilleur rendement pour plus de risque ✓/✗
Objectifs	▪ Préservation du capital ✗ ▪ Revenu ✗ ▪ Liquidité (conversion en cash) ✗	▪ Performance suffisante ✗

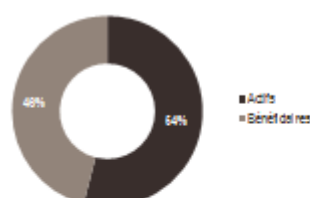
© Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux informations importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Etude de cas: Fondations de prévoyance Lombard Odier

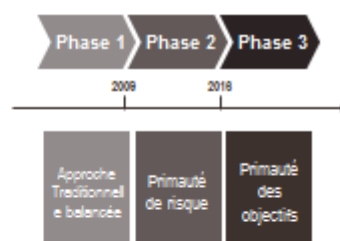
- Etablies en 1911
- CHF 1'370 millions
- Membres actifs/bénéficiaires: 1'698/484
- Taux de couverture: 106,3%

CAPITAL PAR TYPE DE MEMBRE



Source: LOA. Corps représentatif qui ne reflète uniquement à des fins d'illustration, et n'est pas disponible pour investissement direct.

EVOLUTION



7 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Fondations de prévoyance Lombard Odier

Objectifs de performance

OBJECTIFS	RESULTAT VISÉ
RENDEMENT	▪ Cash + 4% ²
RISQUE	▪ Perte maximum de 11% sur 12 mois ² (niveau de confiance de 95%)
REVENU	▪ 1,0% de revenu sur l'ensemble du portefeuille ¹
LIQUIDITÉ	▪ Maintenir ~25% en instruments liquides et qui peuvent être facilement convertis en liquide ▪ Jusqu'à 35% en placements illiquides
DURABILITÉ	▪ Intégrer la durabilité comme moteur de performance ⁴

CONTRAINTES

- Réglementation Suisse (OPP2)
- Alternatifs: max. 30%⁵

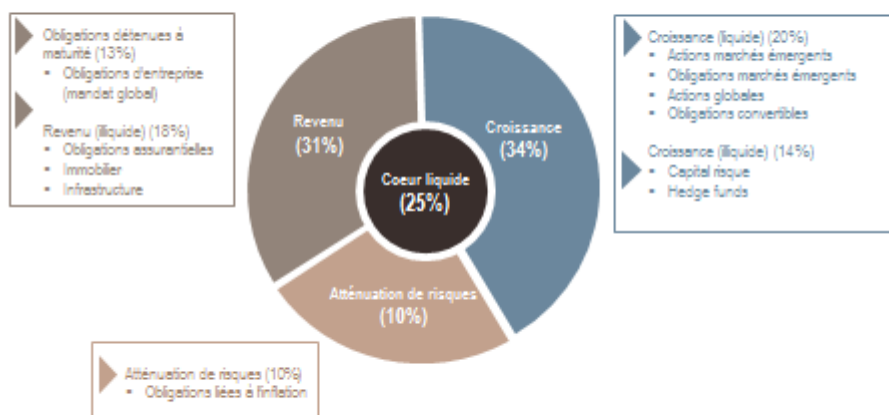
Source: LOA. Corps représentatif qui ne reflète uniquement à des fins d'illustration, et n'est pas disponible pour investissement direct. ¹ en CHF. ² Ne de fait. ³ Mesuré par le «spread» «shortfall»: un budget de 11% de «spread» «shortfall» à un niveau de confiance de 95% signifie que l'année de perte des 2% des plus mauvais est en moyenne de 11%. ⁴ Utilisé en place en évaluation par le comité de placements. ⁵ Incluant les créances Prime Equity, Contrats, Infrastructures et Hedge Funds. Les objectifs de performance et de risque représentent des objectifs de construction de portefeuille. Ils ne représentent pas des rendements passés, et pourraient ne pas être représentatifs de rendements futurs. Les placements et situations sont sujets à changement.

8 Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Fondations de prévoyance Lombard Odier

Allocation sur la base des objectifs



Source: LOM. Les objectifs de performance et de risque représentent des objectifs de construction de portefeuille. Ils ne représentent pas des résultats passés, et pourraient ne pas être représentatifs de résultats futurs réels. Les placements et allocations sont sujets à changement.

9 - Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Fondations de prévoyance Lombard Odier

Portefeuille actuel

(30 juin 2018)

COMPOSANTES	STRATÉGIE DE PLACEMENT	PONDÉRATION ¹
Coeur liquide (25%)	Portefeuille multi-actifs diversifié	25%
	Liquidités	0%
Revenu – liquide (13%)	Obligations d'entreprise détenues à maturité	13%
Revenu – illiquide (18%)	Immobilier	12%
	Infrastructure	3%
	Emprunts Immobiliers US	1%
	Obligations assurantielles	1,5%
Croissance – liquide (20%)	Obligations pays émergents (monnaies locales)	3,5%
	Actions marchés émergents	4,8%
	Actions globales	5%
	Convertibles (tablets de dette)	7%
Croissance – illiquide (14%)	Petites capitalisations R-U Long/Short	1,5%
	Credit Convexity	1%
	Fonds Multi-Stratégies Hedge Funds	2%
	Capital risque	9,5%
Atténuation de risques ² (10%)	Obligations souveraines et liées à l'inflation	10%
Total		100%

Résultats attendus du portefeuille

- Attente de rendement³: Cesh + 4%
- Attente de revenu⁴: 1,0%
- «Expected shortfall»⁵: 11% (niveau confiance 95%)

Source: LOM. Corps représentatif qui est utilisé uniquement à des fins d'illustration, et n'est pas disponible pour investissement direct. ¹ Au 30 juin 2018.

² Rendement annualisé en euros des liquidités sur un cycle économique de 3 à 5 ans, en CHF. ³ Taux de rendement sur la base du revenu déductible des impôts (après déduction de charge fiscale). Le rendement peut varier de l'impact des impôts. ⁴ Un budget de 1% de «expected shortfall» à un niveau de confiance de 95% signifie que l'impact de perte des 5% des plus mauvais sera en moyenne de 1%. Tous les annuels de rendements sont des estimations hypothétiques de données d'actifs, dérivées de modèles statistiques. Il n'existe aucune certitude que des rendements peuvent être atteints. Les rendements réels peuvent être différents. Les performances et allocations peuvent changer.

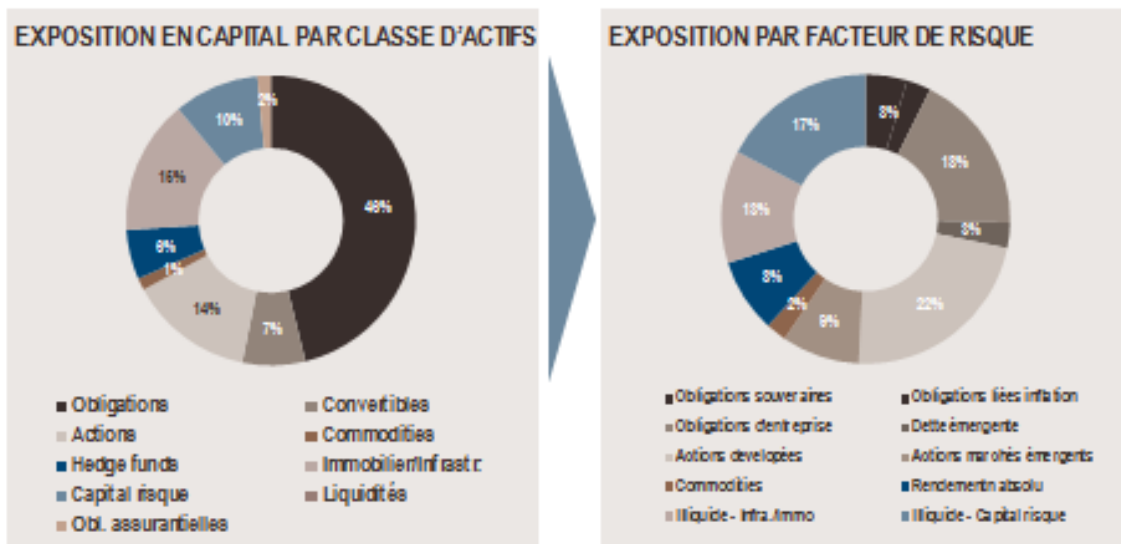
10 - Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Fondations de prévoyance Lombard Odier

Allocation en capital comparée à l'allocation en risque

(30 juin 2018)



Source: LOI. Compte représentatif qui est utilisé uniquement à des fins d'illustration, et n'est pas disponible pour investissement direct. Tous les autres résultats sont des estimations de moyennes hypothétiques de classes d'actifs, dérivées de modèles statistiques. Il n'existe aucune certitude que ces résultats peuvent être atteints. Les résultats réels peuvent être différents. Les positions et allocations peuvent changer.

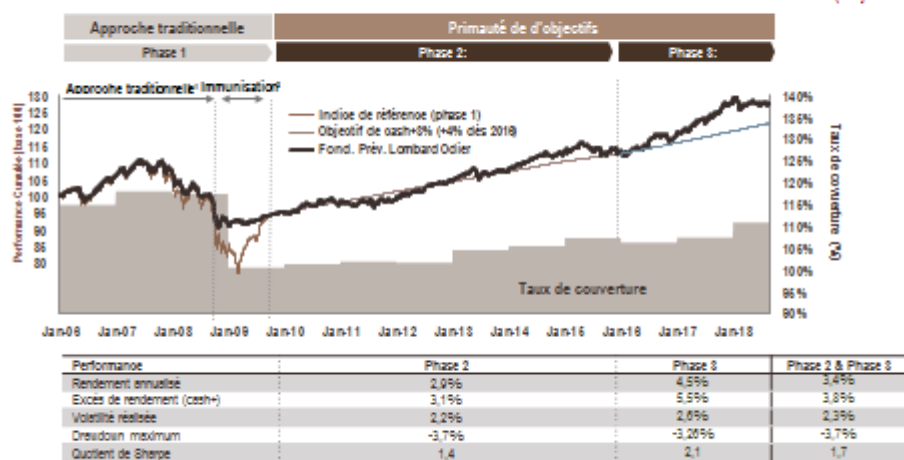
11 - Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Fondations de prévoyance Lombard Odier

Performance 2006-2018

(30 juin 2018)



¹ Indice traditionnel jusqu'en septembre 2009. Objectif de Cash+12% d'octobre 2009 à décembre 2015. Objectif de Cash+4% à partir de janvier 2016.

² Immunisation : indique la décision du Conseil de Fondations de réduire le risque du portefeuille afin de protéger le niveau de couverture et d'interdire une telle stratégie de construction de portefeuille. La performance passée ne constitue pas une garantie de résultats futurs.

¹² Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Il est impératif de repenser la gestion des actifs

1. Repenser le portefeuille
 - Court-terme vs. long-terme
 - Rôle de chaque allocation
 - Mise en place
2. Intégrer la durabilité comme moteur de performance
3. Aligner le suivi sur les critères de succès

¹³ Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

Avis de non-responsabilité et de copyright

Ce document est publié par Lombard Odier Asset Management (Suisse) SA, société de gestion basée en Suisse, dont le siège social est situé 8, av. des Morgines, 1213 Petit-Lancy, soumise à la réglementation et à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Lombard Odier Investment Managers ("LOIM") est un nom commercial.

Ce document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une recommandation d'acquies ou de vendre un instrument financier ou un service. Ce document n'est pas destiné à être distribué ni utilisé dans des juridictions où une telle distribution ou utilisation serait illégale. Ce document ne contient pas de recommandations ou de conseil personnalisé et n'est pas destiné à remplacer des conseils professionnels au sujet d'investissements dans des produits financiers. Avant de conclure toute transaction, l'investisseur doit examiner attentivement l'adéquation de cette opération à sa situation propre et, le cas échéant, obtenir des conseils professionnels indépendants au sujet des risques, ainsi que des conséquences juridiques, réglementaires, financières, fiscales ou comptables. Ce document est la propriété de LOIM et est adressé à son destinataire pour son usage personnel exclusivement. Il ne peut être reproduit (en partie ou en totalité), modifié ou utilisé dans un autre but sans l'accord écrit préalable de LOIM. Ce document contient les opinions de LOIM, à la date de publication.

Le contenu du présent document est destiné aux investisseurs professionnels verticaux qui sont autorisés ou réglementés pour opérer sur les marchés financiers ou qui ont été approuvés par LOIM comme détenteurs de l'expertise, de l'expérience et des connaissances des investissements présentés dans ce document et qui ont déclaré à LOIM la garantie de leur capacité à prendre leurs propres décisions d'investissement (à comprendre les risques associés aux investissements) et qui ont déclaré dans ce document, ou d'autre manière, que LOIM a expressément confirmé être le destinataire approprié de ce document. Si vous n'appartenez pas à l'une des catégories susmentionnées, nous vous demandons de renvoyer ce document à LOIM ou de le détruire et nous recommandons expressément de ne pas vous fier à son contenu, de ne pas émettre aucune question présentée dans ce document en relation avec ces investissements, et de ne pas le transmettre à des tiers, qu'ils le soient. Ce document contient les opinions de LOIM, à la date de publication.

Ce document contient les opinions de LOIM, à la date de publication. Les informations et analyses contenues dans ce document sont basées sur des sources considérées comme fiables. Cependant, LOIM ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations contenues dans ce document, pas plus qu'il n'assume de responsabilité pour toute perte ou dommage résultant de l'utilisation de ces informations. Toutes les informations et opinions exprimées peuvent changer sans préavis.

Ni ce document ni aucune copie de ce dernier ne peuvent être envoyés, emmenés ou distribués aux États-Unis, dans l'un de leurs territoires, possessions ou zones soumises à leur juridiction, ni à une personne américaine ou dans l'intérêt d'une telle personne. À cet effet, le terme « Personne américaine » désigne un ressortissant, national ou résident des États-Unis d'Amérique, une association organisée ou existant dans tout État, territoire ou possession des États-Unis d'Amérique, une société constituée conformément aux lois des États-Unis d'Amérique ou de l'un de leurs États, territoire ou possession, ou tout individu dont le revenu est imposable aux États-Unis, quelle qu'en soit l'origine.

Informations importantes sur les performances

Les performances passées ne sont pas une garantie de résultats futurs. Lorsqu'un fonds est libellé dans une monnaie autre que la devise de référence de l'investisseur, le taux de variation de taux de change peut entraîner un impact négatif sur le prix et les revenus. La performance indiquée ne tient pas compte des frais et commissions encourus lors de l'émission et du remboursement des parts. La performance indiquée exclut les commissions et coûts et reflète un réinvestissement des intérêts et dividendes. Les données de performance sont limitées et non auditées. La performance brute ne reflète pas le prélevement des commissions de gestion. Les revenus de chaque investisseur seront réduits de ces commissions et autres coûts mis à la charge de leur compte. Source des chiffres : sauf indication contraire, les chiffres mentionnés ont été préparés par LOIM.

Aucune partie de ce document ne saurait être (i) copiée, photocopiée ou reproduite sous quelque forme que ce soit ou (ii) distribuée à toute personne autre qu'un employé, cadre, administrateur ou agent autorisé du destinataire sans l'accord préalable de Lombard Odier Asset Management (Suisse) SA. En Suisse, ce document constitue une promotion financière et a été approuvé par Lombard Odier Asset Management (Suisse) SA, soumise à la réglementation et à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

©2018 Lombard Odier SA. Tous droits réservés.

15 - Lombard Odier Investment Managers. Prière de se référer aux Informations Importantes en fin de document.

LOMBARD ODIER
INVESTMENT MANAGERS

LE FUTUR EXISTE-T-IL DEJA DANS L'AVENIR ? par Etienne KLEIN

*L'idée de l'avenir est plus féconde
que l'avenir lui-même.*

Henri Bergson

Les personnes qui s'intéressent au financement des retraites sont des originaux : ils se préoccupent de l'avenir, et même de l'avenir à long terme !

Ce tropisme les distingue de la plupart des autres humains.

Georges Clémenceau fit un jour remarquer qu'un discours de Jaurès se reconnaissait à ce que tous ses verbes étaient au futur. Mais Jaurès est mort, assassiné, et peut-être avec lui une certaine façon de conjuguer les verbes. Aujourd'hui, lorsque nous lisons les journaux, les pages web, ou que nous regardons la télévision, nous constatons qu'on ne nous parle que du présent, comme si le futur s'était absenté de nos représentations, comme si l'urgence avait partout répudié l'avenir comme promesse. Déconnecté de ce présent devenu omniprésent, de ce présent limité à lui-même, le monde de demain est laissé en jachère intellectuelle, en déshérence libidinale, dans une sorte de trou symbolique. Or, ainsi qu'on avait pu le dire de la nature elle-même, le futur a horreur du vide. Il se laisse donc investir par toutes sortes de hantises. Victime de notre vacuité projective autant que de notre sevrage prophétique, il est devenu très difficile à envisager, à dévisager.

On peut trouver au moins deux causes profondes à cette situation. La première est que nous sommes orphelins des philosophies de l'histoire, ainsi que Régis Debray est parvenu à le dire en une phrase : « Les prémodernes regardaient par-dessus leur épaule un âge d'or inventé mais perdu. Les modernes regardaient devant eux, vers un soleil en souffrance. Nous, post-modernes, nous courons sur un tapis roulant les yeux bandés, après le scoop du jour ».

Le scoop du jour... Ce qui amène tout droit à la seconde cause : nous sommes piégés dans un flux qui nous submerge, ensevelis sous des informations auxquelles les médias accordent une consistance parfois artificielle, fatigués par leur rythme effréné. En conséquence, nous ne parvenons plus à lire l'avenir dans le présent, à penser ce qui va survenir en prolongement de ce qui est. Enfermés dans l'absorption du hic et nunc, nous avons perdu les moyens de discerner quel paysage général est aujourd'hui en train d'émerger.

Qu'est-ce qui se construit ? Qu'est-ce qui se détruit ? Nous l'ignorons pour une grande part, mais c'est paradoxalement parce que nous avons compris quelque chose : par des boucles nouvelles et inattendues, nous allons de plus en plus dépendre de choses qui dépendent de nous. Or, comment savoir ce qui va se passer si ce qui va se passer dépend en partie de ce que nous allons faire ? Nous sommes désormais conscients que nous grignotons de plus en plus avidement le fruit terrestre – de taille finie - qui nous porte, mais nous ne savons pas comment enrayer cette mauvaise tendance. Alors, nous pressentons que cet avenir-même que nous sommes en train d'anticiper par nos actions et nos choix pourrait se révéler radicalement autre, et au fond de nous-mêmes, nous le craignons .

Et il y a de bonnes raisons à cela. Depuis quelques décennies, nous savons que l'humanité consomme davantage de ressources renouvelables qu'il ne s'en régénère. Elle vit donc à crédit. Dès lors, sauf à jouer avec les mots, comment son développement pourrait-il devenir « durable » ? Changement climatique d'origine anthropique, diminution des espaces de vie, effondrement de la biodiversité, pollution des sols, de l'eau et de l'air, déforestation rapide : tous les indicateurs sont alarmants.

Quand il se dit, l'avenir se dit désormais fort sombrement, comme si le présent était en (dé)route pour l'abîme.

Mais quel est le statut physique du futur ? Existe-t-il déjà quelque part à attendre de devenir présent ou n'est-il encore qu'un néant absolu ?

Nous avons l'habitude de représenter le temps par une ligne formée de points analogues à ceux qui se trouvent dans l'espace. Ce faisant, nous effectuons une étrange opération, qui consiste à faire coexister – exister ensemble dans un même présent – des instants successifs qui, par définition, ne peuvent pas être tous présents... en même temps !

Baroque par essence, cette représentation du temps masque un problème redoutable : lorsqu'un instant est présent, où se trouvent les autres instants, notamment ceux du futur ? Existent-ils ailleurs, depuis la nuit des temps, attendant seulement de devenir présents l'espace d'un instant, au moment où le temps passera par eux ? Ou gisent-ils encore dans le néant, hors de toute réalité, pour ne devenir fugitivement réels qu'au moment où ils seront présents ?

Des physiciens ont proposé une lecture de la théorie de la relativité d'Einstein, dite « thèse de l'univers-bloc », qui invite à considérer l'espace-temps comme une structure intégralement déployée au sein de laquelle tous les événements, qu'ils soient passés, présents ou futurs, coexisteraient. Ils y auraient exactement la même réalité, de la même manière que les différentes villes de France coexistent en même temps dans l'espace, tout en étant situées en des lieux différents : tandis que je suis à Paris, Chamonix et Aix-en-Provence existent tout autant que la capitale, la seule différence entre ces trois villes étant que Paris accueille ma présence, alors que ce n'est le cas ni de Chamonix ni d'Aix-en-Provence, du moins au moment où j'écris ces lignes. L'espace-temps contiendrait en somme l'intégralité de l'histoire de la réalité, chaque événement passé, présent ou futur y occupant, depuis toujours et pour toujours, une place bien déterminée. L'avenir existerait donc déjà, tout comme le passé, mais ailleurs que là où nous sommes.

Cette thèse est bien sûr discutée et même controversée. On peut notamment lui opposer le « présentisme », qui considère au contraire que seuls les événements présents sont réels : ceux-ci apparaissent et disparaissent en étant remplacés par d'autres, de sorte que la réalité est toujours nouvelle et indéfinie. En d'autres termes, il n'y aurait pas d'autre réalité que l'ensemble de ce qui, présentement, a lieu.

Mais en attendant que cette question du statut du futur soit tranchée, il faut bien vivre. Or, vivre implique d'accorder à l'avenir un certain statut, ce qui suppose de l'investir avec des idées, des projets, des représentations, des désirs. Alors, le mieux est de concevoir une habile synthèse entre le présentisme et l'univers-bloc, de les mélanger pour donner corps à l'idée que l'avenir constitue une authentique réalité mais qu'il n'est pas complètement configuré, pas intégralement déterminé, qu'il y a encore place pour du jeu, des espaces pour la volonté et l'invention. Bref, plutôt que de faire joujou avec le spectre de la fin du monde ou de se disloquer en une sorte d'immobilité trépidante, ne serait-il pas plus vivifiant de redynamiser le temps en force historique ? De se donner « l'occasion de creuser un nouveau

trou dans le mur, pour respirer » ? Au lieu d'attendre Godot, faisons le pari que l'an 2050 finira bien par atterrir dans le présent et tentons de construire, entre lui et nous, une filiation intellectuelle et affective.

Ce qui suppose que nous posions collectivement les bonnes questions : Où sont les véritables déterminismes ? Quelles seront les conséquences de nos erreurs, caprices et aveuglements ? Y a-t-il des marges de manœuvre, et pour qui ?

Mais un fait ne nous aide guère à faire l'effort d'y répondre : le mot « progrès » est de moins en moins fréquemment utilisé. Il a même quasiment disparu des discours publics, où il se trouve remplacé par le mot qui n'est « innovation ». On pourrait se dire que ce remplacement n'a rien changé, au motif que ces deux mots seraient liés et, en un sens, quasi synonymes. Mais à l'examen, il apparaît que nos discours sur l'innovation se détournent radicalement de la rhétorique du progrès.

L'idée de progrès était une idée doublement consolante. D'abord, parce qu'en étayant l'espoir d'une amélioration future de nos conditions de vie, en faisant miroiter loin sur la ligne du temps un monde plus désirable, elle rendait l'histoire humainement supportable. Ensuite, parce qu'elle donnait un sens aux sacrifices qu'elle imposait : au nom d'une certaine idée de l'avenir, le genre humain était sommé de travailler à un progrès dont l'individu ne ferait pas lui-même forcément l'expérience, mais dont ses descendants pourraient profiter.

En somme, croire au progrès, c'était accepter de sacrifier du présent personnel au nom d'une certaine idée, crédible et désirable, du futur collectif. Mais pour qu'un tel sacrifice ait un sens, il fallait un rattachement symbolique au monde et à son avenir. Est-ce parce qu'un tel rattachement fait aujourd'hui défaut que le mot progrès disparaît ou se recroqueville derrière le seul concept d'innovation, désormais à l'agenda de toutes les politiques de recherche ?

En 2010, la Commission européenne s'est fixé l'objectif de développer une « Union de l'innovation » à l'horizon 2020. Le document de référence commence par ces lignes : « La compétitivité, l'emploi et le niveau de vie du continent européen dépendent essentiellement de sa capacité à promouvoir l'innovation, qui est également le meilleur moyen dont nous disposons pour résoudre les principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui, chaque jour, se posent de manière plus aiguë, qu'il s'agisse du changement climatique, de la pénurie d'énergie et de la raréfaction des ressources, de la santé ou du vieillissement de la population. »

En somme, il faudrait innover non pour inventer un autre monde, mais pour empêcher le délitement du nôtre. C'est l'état critique du présent qui est invoqué et non une certaine configuration du futur, comme si nous n'étions plus capables d'explicitier un dessein commun qui soit à la fois crédible et attractif (quand il est l'un, il n'est pas l'autre, et réciproquement). L'argumentation s'appuie en effet sur l'idée d'un temps corrupteur, d'un temps qui abîme les êtres et les situations. Or une telle conception tourne le dos à l'esprit des Lumières, pour qui le temps est au contraire constructeur et complice de notre liberté, à la condition, bien sûr, qu'on fasse l'effort d'investir dans une certaine représentation du futur.

* * *

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre site Internet :
www.professionsfinancieres.com

Ou contactez-nous au Centre des Professions Financières :
Centre des Professions Financières
6 avenue Mac Mahon, 75017 Paris

Contact :
contact@professionsfinancieres.com
Téléphone : + 33 (0)1 44 94 02 55

* * *